
Analyse des votations fédérales du 1er avril 1990

Florence Passy, Pascal Sciarini, Simon Hug, Hanspeter Kriesi

<i>Résultats des votations</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Initiative populaire «Halte au béton»	500'382 28.5 %	1'255'722 71.5 %
Initiative populaire «Trèfle - Morat / Yverdon (N1)»	571'259 32.7 %	1'175'200 67.3 %
Initiative populaire «Trèfle - Knonau (N4)»	547'456 31.4 %	1'197'556 68.6 %
Initiative populaire «Trèfle - Bienne / Soleure (N5)»	592'210 34.0 %	1'147'568 66.0 %
Arrêté sur la viticulture	771'420 46.7 %	881'383 53.3
Révision de la loi sur l'organisation judiciaire	776'191 47.4 %	862'769 52.6 %
Participation	40.5 %	

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED
JAN 15 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO
DR. R. F. SCHNEIDER

RE
NMR SPECTRA OF POLYMER SOLUTIONS

RECEIVED
JAN 15 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO
DR. R. F. SCHNEIDER

RE
NMR SPECTRA OF POLYMER SOLUTIONS

RECEIVED
JAN 15 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO
DR. R. F. SCHNEIDER

RE
NMR SPECTRA OF POLYMER SOLUTIONS

RECEIVED
JAN 15 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

Table des matières

Introduction	4
1. La participation	4
1.1 Les facteurs de mobilisation	6
1.2 Le profil de la participation	7
2. L'initiative «Halte au bétonnage – pour une stabilisation du réseau routier»	11
2.1 Le profil du vote	11
2.2 Eléments de la formation des opinions	14
2.3 La perception des arguments de la campagne	16
3. Les initiatives populaires du «Trèfle à trois»	17
3.1 Le profil du vote	18
3.2 Eléments de la formation des opinions	18
3.3 La perception des arguments de la campagne	21
4. L'arrêt sur la viticulture	24
4.1 Le profil du vote	24
4.2 Eléments de la formation des opinions	28
4.3 La perception des arguments de la campagne	28
5. La révision de la loi sur l'organisation judiciaire	31
5.1 Le profil du vote	32
5.2 Eléments de la formation des opinions	35
6. L'aptitude décisionnelle	38
6.1 L'aptitude décisionnelle des votants	38
6.2 L'aptitude décisionnelle des non-votants	39
6.3 L'aptitude décisionnelle selon la position politique	41
6.4 L'aptitude décisionnelle selon la position socio-économique	44
6.5 Résumé	45
Récapitulation des principaux résultats	46

Introduction

Le 1er avril, la population suisse a été appelée aux urnes pour se prononcer sur six objets : quatre initiatives, un arrêté et une révision de loi. Après une campagne relativement peu animée, les votants ont refusé l'ensemble des propositions qui leur étaient soumises. Les quatre initiatives routières «Halte au bétonnage» et les trois propositions du «Trèfle» ont été repoussées par le peuple et les cantons à une large majorité. L'arrêté viticole et la révision de l'organisation judiciaire ont eux aussi été refusés, mais avec moins de véhémence. La faiblesse du score réalisé par les initiatives populaires confirme une fois de plus qu'il est difficile pour ces dernières de franchir avec succès l'écueil du verdict populaire.

Afin de mieux cerner les aspects déterminants du comportement des citoyens face à ces six propositions, nous vous proposons une analyse des résultats de ces votations du 1er avril. Elle se composera de trois parties distinctes.

La première partie proposera un examen de la participation au scrutin. Nous chercherons notamment à identifier les groupes sociaux qui se sont mobilisés pour cette consultation populaire, ainsi que les facteurs qui ont favorisé la mobilisation. Dans une seconde partie, chacun des six objets soumis au peuple sera analysé, du point de vue du profil du vote, des éléments de la formation des opinions, et de la perception de la campagne qui a précédé le scrutin. Nous nous interrogerons enfin sur l'aptitude décisionnelle – capacité à motiver la décision prise par rapport à un projet donné et connaissance de l'enjeu – manifestée par les Suisses à l'égard de chacun des objets.

La présente analyse est fondée sur un sondage effectué par l'institut de recherche sociale GfS durant les trois semaines suivant les votations. 990 citoyens disposent du droit de vote ont été interviewés (699 citoyens en Suisse alémanique, 241 en Suisse romande et 50 en Suisse italienne), après avoir été sélectionnés selon la méthode des quotas combinée à la méthode aléatoire. Le Département de Science Politique de l'Université de Genève est responsable de la conception de l'enquête et de l'interprétation des résultats.

1) La participation

La participation aux votations du 1er avril a été relativement faible : avec un taux de 40.5%, nous pouvons dire que les objets soumis au peuple suisse ont été moyennement mobilisateurs. Ce chiffre confirme la participation médiocre aux consultations populaires en Suisse. Généralement assez élevé, le taux d'abstentionnisme varie toutefois selon les objets soumis à l'approbation du peuple. La votation du 26 novembre 1989 a par exemple suscité un intérêt particulier, si l'on se réfère au taux de participation avoisinant les 70%. Mais il est vrai que l'initiative pour une Suisse sans armée avait provoqué de vifs débats au sein de l'opinion publique, déchaînant les passions et incitant la population à se déplacer. Tel ne fut pas le cas en ce 1er avril, le taux de participation étant légèrement inférieur à la moyenne (45%) enregistrée pour les votations fédérales de ces trois dernières années.

Notons que le sondage mesure un taux de participation de 16% plus élevé que le résultat réel. Comment expliquer cette surestimation de la participation ? D'une part, on sait qu'une

Tableau 1:
Résultats effectifs des votations

Canton	Halte béton % Oui	Trèfle N1 % Oui	Trèfle N4 % Oui	Trèfle N5 % Oui	Arrêté viticole % Oui	Organ. judic. % Oui	Participation %
CH	28.5	32.7	31.4	34.0	46.7	47.4	40.5
ZH	31.8	36.6	32.9	37.5	36.8	47.2	49.1
BE	32.3	38.9	38.9	42.3	45.2	46.2	37.8
LU	27.4	32.2	29.9	33.8	42.6	45.4	42.8
UR	37.1	43.3	44.9	44.3	44.6	44.7	40.7
SZ	22.4	28.1	26.0	28.4	40.9	41.1	41.3
OW	20.9	27.5	25.7	29.4	54.7	48.7	53.0
NW	22.9	28.9	25.8	29.9	52.4	54.2	58.4
GL	33.9	41.2	41.0	43.6	43.4	42.7	38.5
ZG	22.7	26.3	21.0	27.6	42.9	46.7	61.6
FR	20.5	19.3	21.9	21.7	55.8	48.1	40.6
SO	36.8	44.1	43.3	45.5	45.6	44.7	55.4
BS	43.6	48.5	47.5	51.0	33.7	42.6	43.2
BL	33.2	40.2	38.7	41.5	37.6	45.8	42.4
SH	30.2	33.7	31.6	35.4	54.0	49.5	71.2
AR	30.2	37.7	36.9	39.1	42.1	48.8	46.2
AI	25.0	31.0	33.3	31.5	48.0	54.7	43.0
SG	29.1	35.8	34.1	36.5	44.8	51.1	40.5
GR	27.2	33.5	33.5	34.8	54.5	50.5	37.5
AG	25.8	30.0	28.1	32.3	45.7	50.1	36.4
TG	27.4	32.5	29.8	32.4	52.1	51.3	45.7
TI	28.7	29.3	27.4	28.5	55.8	49.3	29.0
VD	16.9	14.7	15.9	15.3	65.6	53.4	33.0
VS	14.5	14.5	14.7	15.4	76.2	50.5	32.0
NE	13.5	14.9	15.3	12.1	50.1	40.1	38.5
GE	27.7	25.8	26.0	25.1	56.6	40.1	27.6
JU	15.4	14.6	17.1	13.8	53.9	35.4	32.1

Source:

Nos calculs sur la base de la presse du 2 avril 1990

telle surestimation est assez usuelle dans ce genre d'enquête, les non-votants n'avouant pas aisément leur abstention. D'autre part, il se peut que l'échantillon des personnes interrogées ne soit pas parfaitement représentatif de la population suisse¹.

1.1 Les facteurs de mobilisation

Dans les études sur la participation institutionnelle des Suisses, il est courant de distinguer trois types de citoyens², afin d'expliquer et de comprendre les fluctuations de la participation d'une votation à l'autre. Le premier type de citoyens est caractérisé par une participation très régulière, résultats d'un intérêt certain pour la politique et / ou d'un sens aigu du devoir civique. Cette catégorie regroupe environ un tiers de la population ayant le droit de vote. A l'opposé, les abstentionnistes chroniques représentent environ un quart de l'électorat. Entre ces deux extrêmes, nous retrouvons toute une tranche de la population (entre 40 et 50% des citoyens) qui ne se rend qu'occasionnellement aux urnes, en fonction de l'objet soumis. Ce groupe de citoyens est déterminant dans la fluctuation de la participation et représente à ce titre un certain potentiel d'imprévisibilité pour l'issue du vote.

Si les votations du 26 novembre 1989 ont clairement mobilisé ce groupe de votants occasionnels, il en a été tout autrement cinq mois plus tard. Dans le cadre des votations du 1er avril, la mobilisation de ces votants occasionnels a été moyenne: moins d'un citoyen sur deux s'est mobilisé dans cette catégorie, et encore ce chiffre est-il probablement surestimé³. En revanche, les personnes votant régulièrement se sont déplacées comme à l'accoutumée: plus de 80% des personnes qui affirment s'exprimer sur au moins 8 consultations sur 10 ont participé à la votation du 1er avril. Fidèle à son habitude, le noyau dur des abstentionnistes ne s'est en revanche pas déplacé (plus de 90% d'entre eux se sont abstenus).

Lors de votations combinées, où plusieurs sujets sont soumis à la population, certains objets sont par ailleurs souvent plus mobilisateurs que d'autres. Il semblerait que ceci ait été le cas lors des dernières votations. Pour déterminer l'objet ou les objets qui ont joué un rôle prépondérant, nous pouvons nous référer à différents indicateurs. Le nombre de bulletins blancs – qui témoigne d'une mauvaise compréhension, d'une difficulté à cerner les enjeux de l'objet ou/et d'un manque d'intérêt – est éloquent à ce sujet. Pour les quatre initiatives routières, le pourcentage de votes blancs se situe autour de 2% des votants, tandis qu'il s'élève à près de 15% pour l'arrêté viticole et la loi sur l'organisation judiciaire.

1 Il semble notamment qu'il existe, dans l'échantillon, une surestimation des milieux aisés.

2 Voir notamment Gruner, E. & Hertig, H.-P., *Le citoyen et la «nouvelle politique»*, Berne / Stuttgart, Haupt, 1983.

3 Il convient en effet de considérer ce résultat avec une grande précaution. A en croire le sondage, près de 50% des Suisses participent à 9 ou 10 votations sur 10. Si tel était le cas, et si l'on ajoute à ces votants fidèles les votants occasionnels, le taux moyen de la participation serait sensiblement supérieur à 50%. Or, ce n'est de loin pas le cas. Il est probable que les interviewés, victimes d'une sorte de «contrainte sociale», exagèrent leur profil de bons citoyens. Cette surestimation de la participation nous contraint par exemple à tenir pour «votants occasionnels» des personnes qui disent prendre part à 7 scrutins sur 10 ce qui, dans la réalité, traduirait déjà un activisme assez considérable.

Le degré de connaissance des objets soumis à la concertation populaire et la capacité de l'interviewé à motiver son choix sont également des indicateurs intéressants pour identifier le(s) objet(s) mobilisateur(s). Or, on s'aperçoit qu'il existe pour l'un et pour l'autre aspect des différences significatives entre les initiatives routières et les deux autres objets : tandis que près de 90% des interviewés connaissent l'enjeu des quatre initiatives, le pourcentage de connaissance de l'arrêté sur la viticulture et l'organisation judiciaire oscille entre 68 et 73% ; une différence similaire s'observe s'agissant de la capacité à motiver la décision du vote. Ces différentes indications témoignent du rôle moteur joué par les quatre initiatives routières pour la mobilisation. En revanche, il semble que l'arrêté viticole et la révision de la loi d'organisation judiciaire, objets très techniques dont les enjeux n'étaient pas faciles à cerner, n'ont guère favorisé la mobilisation des citoyens – à l'exception, comme nous le verrons plus loin, de certains groupes spécifiques de la population, en particulier des paysans.

1.2 Le profil de la participation

A quelques exceptions près, le profil de la participation aux votations du 1er avril correspond assez largement à celui des votations précédentes. Ce profil standard de la mobilisation s'explique par l'intérêt généralement modéré que ces votations ont soulevé. Nous présenterons pour commencer les quelques aspects particuliers de ce profil. Nous aborderons ensuite les autres variables généralement pertinentes dans la mobilisation.

Un premier constat est celui de la faible participation des femmes lors de cette votation (*Tableau 2*) : un écart de 16% différencie leur participation de celle des hommes. Il s'agit d'une différence plus importante qu'à l'accoutumée, si l'on se réfère aux précédentes analyses VOX. Comme nous l'avons souligné, deux des six objets soumis au vote populaire étaient techniques et nécessitaient des compétences substantielles afin de déterminer clairement les enjeux. Les femmes disposant en moyenne en Suisse d'un niveau d'éducation moins élevé que les hommes, on aurait pu imaginer que c'est en réalité ce «déficit de compétences» qui a été responsable de cet écart de participation. Mais si le niveau d'éducation est bien un facteur pertinent dans l'explication de la mobilisation pour ces votations, une analyse plus détaillée montre toutefois que la différence de participation entre hommes et femmes ne disparaît que pour la catégorie de niveau d'éducation supérieur. Pour cette catégorie, la proportion de femmes qui se sont rendues aux urnes est en effet quasiment identique à celle des hommes, comme si le «retard politique» des femmes était désormais comblé. Dans les catégories de formation moyenne et inférieure, la différence de participation entre hommes et femmes est en revanche toujours présente, voir même renforcée. Dans ces deux catégories, il semble donc que l'expérience politique des femmes est toujours déficitaire. Ou alors la conception qui veut que la politique soit une affaire d'hommes est-elle toujours aussi vivace ?

Une autre particularité de ces votations est la participation importante des paysans. Faisant partie d'une catégorie sociale traditionnelle, ceux-ci possèdent un sens aigu du devoir civique et se mobilisent souvent davantage lors des consultations populaires. Cette tendance a encore été renforcée le 1er avril avec la présence de l'arrêté viticole. Directement concernés,

les paysans se sont déplacé massivement. Pour les autres catégories socio-professionnelles, nous retrouvons grosso modo une répartition standard, avec une participation moindre des ouvriers et employés de niveau inférieur par rapport aux employés de niveau moyen et supérieur.

Des dissemblances notoires peuvent être soulignées quant à l'appartenance à telle ou telle association routière. Les adhérents du Touring Club Suisse (TCS) et de l'Automobile Club Suisse (ACS) ont participé à ces dernières votations de façon relativement semblable que les personnes n'appartenant à aucune association de ce type. En revanche, des disparités conséquentes sont à relever entre les membres du TCS/ACS et ceux adhérant à l'AST (Association Suisse des Transports). Ces derniers se sont mobilisés massivement lors de ces votations dont, rappelons-nous, quatre des six objets touchaient la politique des transports de la Confédération. L'AST est une organisation qui préconise un développement équilibré des moyens de transports. Fortement écologiste, elle regroupe en son sein des membres ayant une sensibilité quelque peu divergente sur la question des transports comparativement aux adhérents des clubs d'automobilistes. L'AST faisait d'ailleurs partie du comité d'initiative pour la stabilisation du réseau routier («Halte au Béton»). Comme en témoigne les résultats de la participation, elle a su mobiliser ses troupes. La dernière particularité concerne la forte participation des personnes qui accordent la priorité aux valeurs «post-matérialistes»⁴, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils possèdent généralement une sensibilité écologiste plus développée.

En sus de ces facteurs plus spécifiques à ces votations du 1er avril, d'autres variables influençant habituellement la participation politique ont également été déterminantes en la circonstance.

Ainsi, certaines caractéristiques socio-démographiques ont eu des effets importants sur la mobilisation. Une relation linéaire s'établit par exemple entre l'âge et la participation au scrutin; les jeunes semblent décidément se désintéresser de la politique conventionnelle. Le niveau d'éducation influence également la participation: les personnes ayant un bagage scolaire conséquent ont davantage pris part au vote que les citoyens sortis de l'école obligatoire.

Une autre constante de la vie politique suisse est la mobilisation toujours plus importante des Suisses alémaniques comparativement aux Romands et aux Tessinois. Le 1er avril, un écart de participation de plus de 20% a séparé la région germanophone des deux régions latines⁵. On aurait en outre pu penser que la population des cantons directement touchés par les initiatives du «Trèfle» se serait d'avantage mobilisée. Il n'en a rien été pour les cantons romands (NE, VD, FR) où le taux de participation a été inférieur à la moyenne nationale. Pour les cantons suisses alémaniques touchés par l'initiative (ZG, ZH, SO), la mobilisation a en revanche été nettement supérieure à la moyenne. Il serait toutefois incorrecte de penser que cette participation massive a été uniquement due à la proximité de l'initiative «Trèfle à trois»: ces cantons ont habituellement un taux de mobilisation relativement élevé.

4 Les individus porteurs de valeurs post-matérialistes considèrent par exemple que la société devrait accorder la priorité à la liberté d'expression et à la participation des citoyens aux décisions du gouvernement, avant des objectifs «matérialistes» comme la prospérité économique ou la sécurité nationale. Voir notamment pour l'origine de cette théorie Inglehart, R., *The Silent Revolution*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1977.

5 Nous nous référons aux données du sondage, toutefois les résultats réels vont dans le même sens.

Tableau 2:
La participation aux votations du 1er avril par catégories

Caractéristiques	%	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	57	(990)		
<i>Sexe</i>				
femmes	48	(497)	0.16	0.00
hommes	64	(513)		
<i>Age</i>				
- 29	45	(121)	(0.14)	0.02
30-39	56	(203)		
40-49	57	(184)		
50-59	58	(159)		
60-69	68	(113)		
70-	62	(125)		
<i>Formation</i>				
école primaire	42	(123)	0.19	0.00
école secondaire	50	(109)		
école professionnelle	54	(536)		
collège, tech, école normale	75	(132)		
université, poly.	70	(86)		
<i>Milieu social</i>				
ouvriers, employés, fonctionnaires	47	(355)	0.15	0.00
employés, fonctionnaires moyens	60	(298)		
indépendants, cadres	61	(210)		
paysans	70	(60)		
<i>Région</i>				
Suisse alémanique	63	(698)	0.20	0.00
Suisse romande	41	(241)		
Suisse italienne	42	(50)		
<i>Accès à l'information</i>				
plutôt facile	64	(518)	0.15	0.00
plutôt difficile	50	(400)		
<i>Membre d'association routière</i>				
TCS ou ACS	58	(406)	(0.10)	0.00
non-membre	54	(517)		
AST	82	(38)		
<i>Proximité partisane</i>				
pas de proximité	47	(451)	0.21	0.00
proximité en ce moment	57	(98)		
proximité par principe	69	(389)		

Suite à la page suivante

Caractéristiques	%	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
confiant	64	(468)	0.16	0.00
méfiant	48	(395)		
<i>Sentiment d'influence</i>				
influence	68	(767)	0.42	0.00
pas d'influence	18	(223)		
<i>Axe gauche-droite</i>				
gauche	66	(44)	0.21	0.00
centre-gauche	65	(168)		
centre	52	(335)		
centre-droite	72	(125)		
droite	68	(34)		
<i>Orientation des valeurs</i>				
matérialiste	45	(178)	0.15	0.00
mixte	56	(521)		
post-matérialiste	67	(211)		

Le V de Cramer mesure la force de la relation entre deux variables. L'association est maximale lorsqu'il vaut 1, et nulle lorsqu'il vaut 0.

La probabilité d'erreur mesure la prise de risques associée à l'inférence des résultats du sondage à la population-mère.

Comme à l'accoutumée, des facteurs politiques ont également influencé la mobilisation lors de ces votations. Il en a été ainsi de la proximité partisane, qui détermine généralement la participation aux consultations populaires : plus intéressés à la vie politique, les citoyens qui se sentent proches d'un parti participent davantage politiquement que les autres. Cette tendance s'est confirmée pour cette votation, lors de laquelle 69% des personnes politiquement proches d'un parti se sont déplacées pour exercer leur droit de vote, contre 47% des personnes ne ressentant aucune proximité.

Entre confiants ou au contraire méfiants envers les instances gouvernementales détermine également la participation à la politique conventionnelle. Les citoyens accordant toute leur confiance aux instances décisionnelles du pays se sont en tout cas déplacés nettement plus volontiers que les personnes doutant de la capacité d'écoute du gouvernement. Une attitude semblable peut être relevée entre les individus estimant que leur vote influence de façon décisive la bonne marche des décisions politiques et ceux niant une telle influence. En revanche, être d'obédience de gauche ou de droite n'a pas déterminé de manière significative la mobilisation pour ces votations.

En dernier lieu, nous remarquons que la participation a été influencée par l'accès à l'information : les personnes qui ont eu quelques difficultés à s'informer – ou en d'autres termes à cerner les enjeux du débat politique – se sont déplacées moins volontiers que les personnes dont l'accès à l'information ne semblait pas poser de réels problèmes.

2) L'initiative «Halte au bétonnage – pour une stabilisation du réseau routier»

L'initiative «Halte au bétonnage» visait à stabiliser le réseau routier de la Confédération, la superficie du territoire concédé aux routes et autoroutes ne devant plus dépasser la surface atteinte le 30 avril 1986. La lutte contre la pollution de l'air, contre le gaspillage de terres cultivables et pour une amélioration de la qualité de vie nécessite une réduction globale du trafic automobile dans le pays. Pour atteindre ces objectifs, le comité d'initiative proposait une stabilisation des infrastructures routières. Pour ce faire, chaque mètre carré concédé à la construction de nouvelles routes, ne pouvait être réalisé que dans la mesure où des tronçons de surface équivalente étaient soustraits au trafic.

Cette initiative a été rejetée massivement par l'ensemble de la population et des cantons. Parmi les quatre objets touchant la politique des transports, c'est celui qui a subi l'échec le plus cinglant, repoussé par 71.5% des suffrages exprimés⁶.

2.1 Le profil du vote

Durant la campagne qui a précédé la votation, le débat autour de cette initiative s'est cristallisé sur la question de l'écologie. Cela explique peut-être pourquoi la décision du vote pour cet objet semble avoir été influencée de façon décisive par les valeurs individuelles telles que l'opposition entre valeurs matérialistes et post-matérialistes ou entre partisans et adversaires de la croissance économique.

Nous passerons brièvement en revue les variables socio-démographiques qui, dans l'ensemble, ont été très peu déterminantes dans la formation de l'opinion sur cette question (Tableau 3⁷). Signalons pour commencer que les personnes ne possédant pas de voiture ont accepté l'initiative, alors que les automobilistes l'ont largement refusée. Dans la même veine, l'appartenance ou non à un club automobile a influencé de façon certaine la détermination du vote : les membres de l'AST ont accepté massivement l'initiative populaire, tandis que les personnes membres du TCS ou de l'ACS ont farouchement rejeté cette initiative qui mettait en péril le développement du réseau routier. Le taux de refus des individus n'étant membre d'aucune association routière se situe quant à lui entre ces deux extrêmes. En outre, les Suisses romands ont refusé avec encore plus de véhémence l'initiative populaire que les Suisses alémaniques⁸. Les Alémaniques auraient-ils une sensibilité verte plus aiguë que les Romands? L'ampleur plus importante du mouvement écologiste en Suisse alémanique comparativement à la Suisse romande constitue un indice qui va dans le sens de cette hypothèse.

Les personnes vivant en ville ont été moins défavorables à l'initiative que les citoyens installés dans des petites agglomérations ou à la campagne. Les citadins subissent plus directe-

6 Pour les quatre initiatives routières, le résultat du vote tiré du sondage coïncide presque parfaitement avec le résultat réel. Il n'en va pas de même pour l'arrêté viticole et surtout pour la révision de l'organisation judiciaire.

7 Ce tableau ne tient pas compte des bulletins blancs, qui sont très peu nombreux.

8 La taille de l'échantillon ne permet pas d'étudier la Suisse italienne comme entité à part entière. C'est pourquoi nous l'avons regroupé avec la Suisse alémanique. Ces deux régions linguistiques sont très proches l'une de l'autre au niveau des résultats obtenus.

Tableau 3:
Comportement de vote par catégories – Initiative «Halte au béton»

Caractéristiques	% de oui	(n)	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	29	(542)		
<i>Région</i>				
Suisse alémanique et Suisse italienne	33	(440)	0.15	0.00
Suisse romande	14	(91)		
<i>Taille de l'agglomération</i>				
ville	39	(181)	0.15	0.02
petite agglomération	28	(128)		
campagne	23	(222)		
<i>Membre d'associations routières</i>				
TCS ou ACS	17	(224)	0.30	0.00
non-membre	35	(267)		
AST	73	(30)		
<i>Possession d'une voiture</i>				
possède une voiture	23	(410)	0.25	0.00
ne possède pas de voiture	51	(120)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
confiant	21	(282)	0.23	0.00
méfiant	43	(183)		
<i>Sympathie partisane</i>				
(POCH / PdT / AV)	87	(13)	0.54	0.00
PS	51	(75)		
PES	78	(32)		
(AdI / PEP)	14	(14)		
PDC	18	(76)		
PRD / PLS	10	(72)		
UDC	16	(32)		
(AN / Vig. / Autom)	11	(9)		
<i>Axe gauche-droite</i>				
(gauche)	76	(29)	0.39	0.00
centre-gauche	49	(108)		
centre	28	(160)		
centre-droite	10	(87)		
(droite)	22	(23)		
<i>Echelle écologiste</i>				
stopper la croissance économique	56	(82)	0.36	0.00
plutôt stopper la croissance	46	(101)		
neutre	17	(171)		
plutôt poursuivre la croissance	19	(72)		
poursuivre la croissance économique	11	(51)		
<i>Orientation des valeurs</i>				
matérialiste	21	(75)	0.22	0.00
mixte	25	(274)		
post-matérialiste	46	(138)		

Les pourcentages sont basés sur les votants (N = 542)

ment les problèmes liés à la détérioration de leur cadre de vie : accroissement du bruit, pollution de l'air, augmentation des nuisances de tout genre due à un trafic toujours plus intense. Davantage sensibilisés à ces problèmes, on peut dès lors comprendre qu'ils soient plus favorables à une réduction du réseau routier. De plus, la nécessité d'un véhicule à la campagne semble plus indispensable que pour les personnes résidant en ville, où un réseau de transports publics existe. Il faut encore ajouter que les routes sont souvent synonymes de désenclavement et de possible développement économique pour les régions plus isolées. Sensibles aux questions visant à une amélioration qualitative de la vie, nous avons vu précédemment que les post-matérialistes ont été plus nombreux à se rendre aux urnes que les matérialistes. On constate maintenant que cette mobilisation a été mise au service de la promotion de cette initiative «Halte au béton» : les post-matérialistes ont en effet été nettement plus favorables à une restriction du réseau routier que les matérialistes. L'échelle «écologiste»⁹ corrobore les résultats que nous venons de souligner. En effet, les personnes pensant qu'il convient de stopper la croissance économique si l'on entend faire face aux problèmes de l'environnement ont accepté cette initiative, tandis que celles qui sont contre cette façon de voir l'ont massivement rejetée.

Les variables politiques ont exercé une influence plus significative sur la décision du vote pour cette initiative populaire. Durant la campagne qui a précédé les votations, les partis bourgeois se sont violemment opposés à cette initiative irréaliste et extrémiste à leurs yeux. En revanche, la gauche était favorable à une stabilisation du réseau routier. Ces prises de position se retrouvent très clairement dans la décision de vote en fonction de la sympathie partisane¹⁰. L'opposition est en effet très marquée entre les sympathisants des partis de gauche et ceux des partis de droite. Tandis que les premiers ont été favorables à l'initiative, les seconds l'ont rejetée à une large majorité. Il est intéressant de relever que les sympathisants du PSS n'ont accepté l'initiative que du bout des lèvres, en dépit du mot d'ordre favorable de leur parti. Notons enfin que les sympathisants du parti écologiste sont logiquement les plus favorables à l'initiative¹¹. La décision de vote est également liée au positionnement sur l'axe politique gauche-droite : trois quarts des citoyens se positionnant à gauche de l'axe gauche-droite ont accepté l'initiative. Plus on se déplace vers l'autre extrême de cet axe, plus le refus de cette initiative devient important. Toutefois, il est opportun de relever que le centre-gauche bascule déjà dans un rejet de l'initiative¹².

Le sentiment de confiance envers le Palais fédéral et d'influence sur les décisions des instances gouvernementales ont un impact décisif quant à l'acceptation ou non de l'initiative. Les individus dont la confiance dans les instances décisionnelles est réduite, voire in-

9 Il s'agit d'une question directe demandant à l'interviewé de se positionner sur un axe gradué de 1 à 10 : la position 1 correspond à la proposition suivante : «pour résoudre des problèmes comme l'épuisement des ressources naturelles ou la pollution, il faut stopper la croissance économique» ; la case 10 correspond à : «pour résoudre (...), il faut poursuivre la croissance économique».

10 Nous devons toutefois signaler les limites de cette mesure de sympathie, qui exclut de l'analyse près de 40% de l'échantillon de votants ne se sentant proches d'aucun parti.

11 Après ceux du POCH, mais le nombre de cas n'est pas significatif pour ce parti.

12 Il faut à nouveau signaler que l'utilité de cet axe est amoindrie par la distribution particulière des Suisses : 24% des votants sont incapables de se situer sur cet axe, tandis que 40% de ceux qui s'y placent le font en son centre.

existante, ont été plus favorables à cette initiative populaire que les citoyens plutôt confiants. Cette initiative, lancée par la base, a su gagner la confiance des personnes doutant des capacités d'écoute du palais fédéral. L'inverse s'est produit pour les individus qui accordent toute leur confiance aux autorités politiques. Une réflexion analogue peut être faite en regard de l'influence que le citoyen croît avoir sur le système politique.

2.2 *Éléments de la formation des opinions*

Après l'étude des caractéristiques du vote, il est intéressant de déterminer les éléments de la formation des opinions. Pour ce faire, nous utiliserons deux méthodes. Dans un premier temps, nous examinerons les motifs spontanément invoqués par les votants afin de justifier leur choix. Dans un second temps, nous examinerons comment les arguments moteurs de la campagne ont été perçus par les citoyens.

La protection de l'environnement semble être le maître mot des partisans de l'initiative «Halte au bétonnage». Cette sensibilité a en effet influencé le choix de la grande majorité des votants qui se sont laissés séduire par l'initiative : près de la moitié des votants énoncent spontanément cette motivation (*Talbeau 4*).

Outre la référence à la protection de l'environnement, toute une série de motivations gravitant autour de cette préoccupation sont également citées : 27% des votants favorables à l'initiative estiment par exemple que le pays connaît une surabondance de routes et d'autoroutes, remettant ainsi en cause l'excès de béton. Dans le même groupe, près d'une personne sur quatre considère comme inutile la construction de nouvelles routes. Les autres motivations invoquées – certes de moindre impact – comme la réduction du trafic, la diminution des transports privés au profit des transports publics, sont encore des préoccupations qui tournent autour d'un certain souci écologique. Il semble que les enjeux de cette initiative aient été clairement perçus par l'ensemble des personnes favorables à l'initiative, comme en témoigne le pourcentage extrêmement faible des catégories «autres motivations» ou «motivation générale». D'ailleurs, les partisans ont en définitive repris assez fidèlement les arguments mis en exergue par le comité d'initiative «Halte au béton».

Pour les opposants à la stabilisation du réseau routier, ce sont des préoccupations d'ordre pratique qui reviennent le plus souvent pour justifier le vote. En premier lieu, enrayer le développement du réseau routier a été perçu comme irréaliste et extrémiste : près du quart des adversaires citent cette motivation (*Tableau 4*). Ce résultat se voit renforcé par le grand nombre d'opposants qui jugent cette initiative comme étant trop rigide et trop stricte et/ou comme n'étant pas une solution pour résoudre nos problèmes de pollution et de transport. La nécessité des routes et autoroutes semblent être également une motivation importante pour les opposants de «Halte au béton». A ce sujet, ils s'opposent radicalement aux votants favorables à l'initiative, qui jugent inutile la construction de nouvelles routes.

Une autre motivation, de moindre importance toutefois, est avancée par les opposants de l'initiative : la nécessité d'avoir en Suisse un réseau routier cohérent et formant un tout. Il est intéressant de relever que cette motivation invoquée par 15% des adversaires est en fait un argument des opposants des initiatives du «Trèfle à trois». Ceux-ci ont en effet souligné pendant la campagne les risques d'incohérence dans la planification des routes nationales si les trois tronçons soumis à votation ne pouvaient être construits. Cette confu-

Tableau 4:

Halte au béton: motivations énoncées spontanément

Justifications de l'acceptation	Votants favorables %	Non-Votants favorables %
Protection de l'environnement	44	51
Trop de béton, de routes et d'autoroutes	27	30
Pas besoin de nouvelles routes	23	24
Réduire le trafic, la circulation	8	3
Diminuer les transports privés au profit des transports publics	8	2
Avis d'un tiers (parti, gouvernement, tiers)	6	6
Motivations générales	6	4
Pas d'intérêt pour cette votation	2	1
Réduction des dépenses publiques	1	2
Autres motivations	1	6
Total	126 (n = 196)	126 (n = 134)
Justifications du refus	Votants défavorables %	Non-votants défavorables %
Initiative extrémiste	26	20
Autoroutes et routes sont nécessaires	23	26
Nécessité d'un réseau cohérent	15	12
Onéreux de transformer l'actuel réseau routier	11	11
Initiative trop rigide, trop stricte	9	6
Stopper le bétonnage n'est pas une solution	9	7
Meilleure fluidité du trafic	4	9
Un réseau routier développé permet un désenclavement des régions défavorisées	4	4
Fluidité du trafic contribue à la protection de l'environnement	3	6
Réseau routier nécessaire pour le développement économique	2	3
Avis d'un tiers (parti, gouvernement, tiers)	2	1
Les autoroutes assurent une meilleure sécurité	1	2
Total	118 (n = 441)	119 (n = 257)

Dans ce tableau, les pourcentages sont basés sur le nombre de cas. Le total dépasse 100%, les interviewés pouvant donner jusqu'à deux motivations. Suite aux arrondis, le total indiqué ne correspond pas forcément à la somme des pourcentages.

sion d'arguments tendrait à indiquer qu'un certain nombre de Suisses ont voté de façon globale sur les quatre objets remettant en cause la politique des transports menée par la Confédération, sans faire de distinction entre le «Halte au béton» et le «Trèfle».

Enfin, plus d'un opposant sur dix ont justifié leur choix en affirmant qu'il serait onéreux de transformer l'actuel réseau routier. Il faut rappeler ici que les adversaires de l'initiative ont mis en avant, durant la campagne qui précéda les votations, l'incongruité de détruire des tronçons.

2.3 La perception des arguments de la campagne

De la série d'arguments mis en avant tout au long de la campagne précédent les votations, deux semblent avoir retenu l'attention du public. Le premier fait référence à la protection de l'environnement et a sensibilisé les citoyens favorables à l'initiative, le second, qui influence le vote des opposants de «Halte au béton», a trait à l'irréalisme et l'extrémisme de cette votation (Tableau 5). Ces deux aspects, écologie d'un côté, initiative irréalisable de l'autre, ont déjà été relevés précédemment dans le cadre de l'analyse des motivations.

Tableau 5:
Halte au béton: évaluation d'arguments importants

		d'accord %	pas d'accord %	ne sait pas %
<i>Arguments «Pour»</i>				
L'initiative permet de faire des pas concrets dans la protection de l'environnement	DV	46	39	15
	VO	89	10	1
	VN	35	57	8
L'initiative permet d'économiser des milliards à la Confédération	DV	35	47	18
	VO	66	26	8
	VN	27	64	9
En privilégiant les transports privés au détriment des transports publics, cette initiative va dans le sens d'un rééquilibrage des différents moyens de transport	DV	40	41	19
	VO	64	29	7
	VN	35	57	8
<i>Arguments «Contre»</i>				
L'initiative porte atteinte à la croissance économique	DV	44	40	16
	VO	29	66	5
	VN	57	37	6
L'initiative est une atteinte à la sécurité routière	DV	37	48	15
	VO	14	80	6
	VN	49	45	6
Les demandes de l'initiative ne sont pratiquement pas réalisables	DV	53	31	16
	VO	23	72	5
	VN	76	18	6

DV = ceux qui ont le droit de vote (n = 998)

VO = ceux qui ont accepté l'initiative (n = 156)

VN = ceux qui ont rejeté l'initiative (n = 375)

Les problèmes liés à l'écologie ont réellement dominé l'ensemble de l'argumentation pour les défenseurs de la stabilisation du réseau routier. Qu'en est-il des autres arguments avancés par le comité d'initiative lors de la campagne? Bien qu'ayant suscité un peu moins d'approbation que l'argument écologiste, la réduction des dépenses publiques et la mise en exergue

du déséquilibre entre les transports privés et les transports publics sont néanmoins cités par les deux tiers des acceptants. Notons que l'argument financier n'a pas été mentionné spontanément par les défenseurs de l'initiative.

Pour les adversaires d'«Halte au bétonnage», l'étude de l'impact des arguments de la campagne confirme que le côté irréaliste de l'initiative a été une raison majeure du refus de la stabilisation du réseau routier (*Tableau 5*): plus du trois quart des opposants avancent cet argument pour justifier leur vote. L'argument prétendant que l'initiative entraînait une atteinte à la croissance économique a aussi trouvé grâce auprès des opposants. En revanche, l'argument selon lequel l'initiative «Halte au béton» pouvait être néfaste à la sécurité routière n'a pas vraiment convaincu les opposants.

Si les abstentionnistes s'étaient présentés aux urnes, les résultats de cette votation n'auraient guère été différents. Certes, les non-votants semblent un peu moins défavorables à la stabilisation du réseau routier, mais leur participation n'aurait pas fait basculer le score sévère de 71.5% de refus contre une initiative jugée extrémiste par l'ensemble des opposants. D'ailleurs, les non-votants avancent des motivations comparables aux votants.

Les éléments qui ont façonné l'opinion de la population pour cette votation peuvent se résumer en deux arguments-clés. Pour les adversaires de «Halte au bétonnage», l'irréalisme et le côté extrémiste de cette initiative ont été prédominants dans leur choix de rejeter cette initiative. En revanche, les citoyens favorables à la stabilisation du réseau routier l'ont acceptée afin de protéger un environnement déjà mis à rude contribution.

3) Les initiatives populaires «Trèfle à trois»

Les initiatives dites du «Trèfle à trois», déposées en 1987 auprès des autorités, exprimaient le souhait de renoncer à la construction de quatre tronçons d'autoroutes: La N1 entre Morat et Yverdon, la N4 entre Wettswil et Knonau, la N5 entre Bienne et Soleure / Zuchwil et pour finir, la N16 communément appelée la Transjurane. Le «Trèfle à quatre» s'est dépouillé d'une de ces feuilles avec le retrait de l'initiative remettant en cause la construction de la Transjurane.

Ces initiatives du «Trèfle» ont été repoussées avec vigueur par l'ensemble de la population. 67.3% des suffrages exprimés ont rejeté l'initiative «Pour une région sans autoroute entre Morat et Yverdon», un score équivalent (68.6%) a rejeté l'initiative «Pour un district du Knonau sans autoroute». Enfin, l'initiative «Contre la construction d'une autoroute entre Bienne et Soleure / Zuchwil» a connu le même refus (66%). Nous verrons que le profil-type des adversaires du «Trèfle à Trois» correspond étroitement à celui des opposants de l'initiative «Halte au bétonnage».

3.1 *Le profil du vote*

Compte tenu de la proximité des objets et de la parfaite similitude des résultats obtenus lors du sondage, nous analyserons les initiatives du «Trèfle» et nous concentrant sur sa première composante, à savoir l'initiative «Pour une région sans autoroute entre Morat et Yverdon». Il semble en effet que la population n'a pas fait une réelle distinction entre ces trois objets lors de la votation.

Les trois initiatives du «Trèfle» ont bénéficié d'un soutien populaire plus important que celle visant la stabilisation du réseau routier. Ce résultat tient probablement au fait que, contrairement au «Halte au béton», elles n'ont pas été considérées comme des initiatives extrémistes et irréalistes. Les caractéristiques de l'acceptation ou du refus de l'initiative «Trèfle» (Tableau 6) correspondent pourtant très largement à celles de l'initiative «Halte au béton». L'opposition entre Suisses alémaniques / italiens et Suisses romands se retrouve par exemple ici avec autant d'insistance : les initiatives du «Trèfle à trois» ont été acceptées par moins de 20% des Romands, contre 40% des Alémaniques. La veine plus écologiste de ces derniers est confirmée par cet écart notoire. En outre, nous retrouvons ici l'opposition entre les habitants des villes – plus favorables à l'initiative – et ceux des agglomérations et des campagnes. En revanche, l'âge du votant semble être plus significatif dans la détermination du vote que ce n'était le cas pour l'initiative «Halte au béton», tout au moins pour une classe d'âge : les jeunes de moins de 30 ans sont sensiblement plus favorables aux initiatives «Trèfle».

Comme pour la stabilisation du réseau routier, l'orientation des valeurs est un facteur pertinent dans l'explication du comportement lors des votations pour les trois initiatives du «Trèfle». Post-matérialistes, écologistes, adhérents à l'AST ou personnes ne possédant pas de voiture sont les partisans-types des trois initiatives routières. A l'inverse, les matérialistes, les individus favorables à la poursuite de la croissance économique, les adhérents du TCS ou de l'ACS et les détenteurs d'une voiture sont nettement plus défavorables aux initiatives routières.

Qu'en est-il des facteurs politiques ? La polarisation gauche-droite est un facteur aussi important pour les trois initiatives «Trèfle» que pour l'initiative «Halte au bétonnage». Une très forte majorité des personnes situées à gauche de l'échiquier politique ont accepté les initiatives «Trèfle» (79% d'acceptation). Ces initiatives obtiennent encore la majorité parmi les personnes du centre-gauche. La droite les rejette en revanche très clairement (quatre personnes sur cinq). Comme pour la stabilisation du réseau routier, l'attitude de vote en fonction de la sympathie partisane nous confirme très clairement l'opposition entre les sympathisants des partis de droite et ceux des partis de gauche.

Dans l'ensemble, nous observons donc que les adversaires du «Trèfle» sont sensiblement les mêmes que ceux de l'initiative «Halte au béton».

3.2 *Eléments de formation des opinions*

Des préoccupations écologistes d'un côté, le manque de réalisme et la nécessité d'un réseau routier élaboré de l'autre, avaient été les motivations-clefs des partisans et des opposants à l'initiative «Halte au bétonnage». Qu'en est-il pour le «Trèfle à trois» ? Nous reprendrons

Tableau 6:
Comportement de vote par catégories - Initiative «Trèfle à trois»

Caractéristiques	%	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	35	(545)		
<i>Age</i>				
20-29	50	(84)	0.16	0.02
30-39	39	(107)		
40-49	29	(102)		
50-59	38	(86)		
60-69	31	(74)		
70-84	27	(77)		
<i>Région</i>				
Suisse alémanique / italienne	40	(443)	0.17	0.00
Suisse romande	17	(89)		
<i>Taille de l'agglomération</i>				
ville	43	(181)	(0.11)	0.05
petite agglomération	33	(129)		
campagne	32	(222)		
<i>Membre d'association routière</i>				
TCS ou ACS	22	(221)	0.31	0.00
non-membre	44	(271)		
AST	80	(30)		
<i>Possession d'une voiture</i>				
possède une voiture	31	(410)	0.20	0.00
ne possède pas de voiture	54	(121)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>				
confiant	26	(285)	0.24	0.00
méfiant	50	(182)		
<i>Sympathie partisane</i>				
(POCH/PdI/AV)	87	(15)	0.49	0.00
PS/PSA	57	(76)		
PES	84	(31)		
(AdI/PEP)	29	(14)		
PDC	30	(76)		
PRD/PLS	15	(73)		
UDC	22	(32)		
(AN/Vig/Autom)	13	(8)		
<i>Axe gauche-droite</i>				
(gauche)	79	(29)	0.34	0.00
centre-gauche	54	(107)		
centre	33	(163)		
centre-droite	19	(85)		
(droite)	22	(23)		

Suite à la page suivante

Caractéristiques	%	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Echelle écologiste</i>				
stopper la croissance économique	58	(80)	0.35	0.00
plutôt stopper la croissance	57	(101)		
neutre	22	(170)		
plutôt poursuivre la croissance	23	(75)		
poursuivre la croissance économique	24	(50)		
<i>Orientation des valeurs</i>				
matérialiste	26	(74)	0.21	0.00
mixte	31	(277)		
post-matérialiste	52	(136)		

Nous nous référons aux résultats de l'initiative «Pour une région sans autoroute entre Morat et Yverdon».

les deux méthodes précédemment utilisées pour déterminer les éléments moteurs de la formation de l'opinion. L'une étudie les motivations énoncées spontanément par les personnes interviewées, l'autre examine les arguments porteurs de la campagne qui précéda les votations. Là encore, l'analyse comprendra l'ensemble des initiatives du «Trèfle à trois», puisqu'aucune divergence significative n'a pu être relevée.

Les motivations des personnes favorables aux initiatives du «Trèfle» rejoignent assez fidèlement celles énoncées par les partisans d'une stabilisation du réseau routier (*Tableau 7*): protection de l'environnement et sauvegarde de beaux paysages sont à l'ordre du jour. Elles sont les justifications les plus souvent avancées par le public sondé. L'écologie tient décidément les devants de la scène pour toute une frange de la population et pour une grande partie des adeptes du projet «Trèfle à trois». Même si ce n'est pas d'une façon explicite, cette référence à des préoccupations écologistes est certainement présente dans la motivation la plus fréquemment citée (surabondance de routes et inutilité de construire ces trois tronçons d'autoroutes). Une autre motivation abondamment évoquée est celle du gaspillage des terres cultivables, qui a d'ailleurs été mise en avant tout au long de la campagne.

Qu'en est-il pour les adversaires du «Trèfle»? La motivation prioritaire est sans conteste la nécessité d'avoir un réseau routier cohérent et sans lacunes. Ne pas remettre en cause le plan des routes nationales si âprement discuté, a constitué pour l'opinion publique la justification la plus évidente pour refuser le «Trèfle à trois» (près de la moitié des enquêtés la mentionnent spontanément). Rappelons que la cohérence du réseau routier suisse a été le principal argument avancé par l'ensemble des partis bourgeois et des autorités fédérales lors de la campagne. L'opposition entre supporters et adversaires des initiatives «Trèfle» est ici clairement soulignée.

L'amélioration de la qualité de vie des riverains est également une motivation qui a retenu l'attention des partisans du «Trèfle». Il est opportun de préciser que l'argument invoquant une détérioration du cadre de vie des habitants jouxtant les routes nationales, principalement celles remises en cause par le comité d'initiative du «Trèfle à trois», fut également privilégié par les opposants des initiatives lors de la campagne qui précéda le vote. Force est de constater qu'il a eu un certain écho auprès de la population.

Tableau 7:

«Trèfle à trois»: motivations énoncées spontanément

Justifications de l'acceptation	Votants favorables %	Non-Votants favorables %
Pas besoin de ce tronçon, il y a déjà assez de routes	41	43
Protéger l'environnement	30	26
Protéger les paysages d'une belle région	20	16
Les autoroutes gaspillent les terres cultivables	13	17
Avis d'un tiers (parti, gouvernement, d'un tiers)	8	0
Diminuer les transports privés au profit des transports publics	7	1
Motivations générales	4	3
Autres motivations	3	9
Améliorer le bien-être des populations locales	2	1
Total	128 (n = 245)	121 (n = 117)

Justifications du refus	Votants défavorables %	Non-votants défavorables %
Terminer le réseau routier entrepris	47	44
Ce tronçon d'autoroute est une nécessité	14	18
Améliorer la qualité de vie des riverains	10	11
Trafic trop dense dans cette région	7	11
Motivations générales	7	7
Permet le désenclavement de cette région	7	9
Pont entre la Suisse alémanique et la Suisse romande	7	4
Autres motivations	5	6
Protéger l'environnement	4	4
Avis d'un tiers (parti, gouvernement, d'un tiers)	2	6
Stupide de démolir ce qui a été construit	1	1
La fluidité du trafic permet une meilleure sécurité	1	4
Importance supranationale, internationale	1	0
Total	116 (n = 396)	130 (n = 298)

3.3 La perception des arguments de la campagne

L'étude de l'argumentation nous confirme la place privilégiée des préoccupations d'ordre écologique pour les partisans du «Trèfle à trois» (Tableau 8). La protection de paysage menacés par la construction de ces trois tronçons d'autoroute est en effet un argument qui a su sensibiliser l'opinion publique, comme en témoigne les pourcentages d'acquiescement des personnes sondées sur les deux aspects ayant trait à cette question. De même, un certain nombre de citoyens favorables au «Trèfle» estime que l'élaboration de nouvelles routes favorise l'augmentation du trafic, et est par là même préjudiciable à notre environnement.

Le renchérissement des prix du terrain qui aurait pour conséquence une relance de l'inflation est un argument qui a su convaincre les défenseurs du «Trèfle», puisque 70% d'entre eux sont d'accord avec une telle proposition. Les deux autres arguments – le tronçon entre Morat et Yverdon serait superflu étant donné que les routes existantes ne sont pas saturées, et l'argument prétendant que l'emprise économique de Zurich augmenterait et serait par conséquent néfaste à l'équilibre entre les régions – ont eu nettement moins d'écho auprès de la population, comparativement aux autres arguments avancés par les partisans du «Trèfle».

Citée spontanément comme motif par 47% des opposants du «Trèfle», la nécessité d'avoir un réseau routier cohérent et sans lacunes tient également une place d'honneur dans l'évaluation des arguments avancés par les adversaires du projet avant les votations. D'autres arguments ont également retenu l'attention des opposants de ces trois initiatives, comme la nécessité de décongestionner les régions au trafic particulièrement dense; ou encore, de voir dans la construction de la NI (Morat-Yverdon) un axe essentiel puisqu'il a pour fonction de relier la Suisse romande à la Suisse alémanique, et dès lors de devenir un tronçon prépondérant pour la cohésion même du pays.

L'amélioration de la qualité de vie des riverains est une motivation fréquemment citée par l'ensemble des antagonistes. Détourner le trafic des agglomérations touchées par une circulation dense a été un argument de la campagne qui a retenu l'attention du public. A ce sujet, une remarque intéressante peut être faite. Les préoccupations liées à l'amélioration de la qualité de vie des populations jouxtant les routes, a été un argument des adversaires des trois initiatives. Or, nous constatons par notre étude qu'il séduit également les partisans du «Trèfle». 69% d'entre eux mentionnent cet argument comme justification de leur choix. Adversaires et partisans du «Trèfle à trois» sont donc favorables à une amélioration de la qualité de la vie, toutefois les deux s'opposent quant aux remèdes à apporter. Enfin, l'amélioration de la sécurité routière, ainsi que l'argument faisant référence à l'aspect international de l'infrastructure routière, ont également connu un relatif succès auprès des adversaires du «Trèfle».

En conclusion, on peut dire que la formation de l'opinion s'est cristallisée, pour ces trois objets routiers, autour de deux éléments clefs: les préoccupations d'ordre écologique ont été déterminantes pour les partisans du «Trèfle», alors que pour ses opposants, la nécessité d'avoir un réseau routier cohérent et sans lacunes a été sans conteste l'argument décisif. Il convient de souligner la polarisation des arguments entre défenseurs et adversaires des trois initiatives du «Trèfle»: un écart de près de 50% sépare les deux camps. Les arguments favorables ou opposés aux trois initiatives ont été clairs et tranchés, sans ambiguïté possible. Une réflexion semblable peut être faite pour l'initiative «Halte au bétonnage». Enfin, notons qu'aucune différence n'est à souligner entre les votants et les abstentionnistes quant aux résultats pour ces initiatives du «Trèfle». La participation de ces derniers n'aurait donc en aucun cas bouleversé les scores.

Tout au long de l'analyse, nous avons souligné la proximité des quatre objets touchant la politique des routes nationales. Dans cette optique, on peut se demander si l'initiative «Halte au béton», considérée par le plus grand nombre comme irréaliste et extrémiste, n'a pas engendré des conséquences néfastes pour les initiatives du «Trèfle à trois». Excédés par les excès de «Halte au béton», on peut en effet imaginer que les votants ont rejeté d'un

Tableau 8:

Halte au béton: évaluation d'arguments importants

Enoncés		d'accord %	pas d'accord %	ne sait pas %
<i>Arguments «Pour»</i>				
L'initiative protège trois paysages importants qui sont actuellement menacés	DV	54	31	15
	VO	93	5	2
	VN	41	51	8
Les nouvelles autoroutes favorisent l'augmentation du trafic	DV	50	41	9
	VO	86	10	4
	VN	35	62	3
Le tronçon entre Morat et Yverdon (N1) est superflu, car les routes existantes sont loin d'être saturées	DV	21	56	23
	VO	57	28	15
	VN	7	81	12
La construction de la N5 (Knonau) augmente l'emprise économique de Zurich et est néfaste pour l'équilibre entre les régions	DV	31	44	25
	VO	54	33	13
	VN	24	62	14
La N5 détériore de façon irréversible le paysage unique de la région de l'Aar	DV	48	32	20
	VO	91	7	2
	VN	32	55	13
Les autoroutes renchérissent le prix des terrains et relancent l'inflation	DV	43	38	19
	VO	72	18	10
	VN	34	56	10
<i>Arguments «Contre»</i>				
La réduction du réseau des routes nationales est nuisible pour la sécurité routière	DV	48	42	10
	VO	18	80	2
	VN	70	27	3
La concentration du trafic sur les routes existantes accroît l'émission de gaz d'échappement et détériore la qualité de vie des riverains	DV	63	25	12
	VO	70	26	4
La N1 (Morat-Yverdon) est la principale liaison entre la Suisse alémanique et la Suisse romande; elle est essentielle pour la cohésion du pays	DV	53	33	14
	VO	22	74	4
	VN	73	21	6
La N4 (Knonau) est un axe de communication primordial sur le plan international; elle relie l'Allemagne fédérale au bassin méditerranéen	DV	52	27	21
	VO	40	50	10
	VN	67	21	12
L'initiative remet en question la conception globale des routes nationales et crée des lacunes dans un réseau qui forme un tout	DV	61	26	13
	VO	31	62	8
	VN	82	13	5
La circulation entre Bienne et Soleure est particulièrement dense, la N5 permet de décongestionner la région	DV	61	18	21
	VO	32	53	15
	VN	83	8	9

DV = ceux qui ont le droit de vote

VO = ceux qui ont accepté l'initiative

VN = ceux qui ont rejeté l'initiative

bloc et sans nuance l'ensemble des initiatives routières. Le «Trèfle» aurait-il bénéficié d'un soutien plus large s'il n'avait pas été soumis au peuple lors d'un vote séparé ? Nous ne disposons pas d'éléments permettant de donner une réponse tranchée à cette question. Toutefois, certains résultats nous laissent penser que le «Trèfle à trois» a effectivement souffert de la présence de l'autre initiative routière. La confusion d'arguments est le signe le plus tangible à cet égard : comme nous l'avons vu, des personnes ont avancé, pour justifier leur choix, des arguments rattachés à d'autres initiatives que celle sur laquelle elles avaient à se prononcer.

4) *L'arrêté sur la viticulture*

Cette votation a été marquée par une campagne assez agressive de la part des référendaires, qui contestaient un arrêté fédéral nettement insuffisant à leur goût. A en croire les arguments des partisans de l'arrêté, celui-ci devait pourtant permettre de répondre à la double exigence de l'amélioration de la qualité des vins suisses et de la limitation des privilèges inhérents au contingentement, tout en contribuant à la protection de l'environnement. Ces derniers arguments n'ont pas trouvé grâce devant le peuple qui, comme il l'avait fait pour l'arrêté sucrier de 1987, a rejeté cet objet – à une faible majorité (46.7% d'acceptation). Dans cette optique, et si l'on songe également au score inattendu de l'initiative pour les petits paysans de 1989, on doit constater que le rejet de l'arrêté viticole constitue, au-delà d'une sanction frappant un secteur précis, un nouveau revers pour la politique agricole fédérale dans son ensemble.

4.1 *Le profil du vote*

Signalons pour commencer que le résultat enregistré dans le sondage est légèrement différent du résultat officiel (41% de oui dans le sondage, soit 6% de moins que le résultat réel). A première vue, les résultats du vote traduisent une certaine opposition entre cantons latins et cantons alémaniques : tandis que les premiers ont tous soutenu l'arrêté (avec un maximum de 76% en Valais), celui-ci n'a été accepté – et encore, à une faible majorité – que par cinq cantons alémaniques. Il convient de préciser que c'est probablement la divergence d'intérêts entre les cantons producteurs de vin et les cantons non-producteurs qui est avant tout responsable de cette différence.

Le *tableau 9*, qui présente les différences de vote les plus significatives en fonction des caractéristiques socio-démographiques, confirme cet écart entre les régions linguistiques. Etant donné le pourcentage élevé de votes blancs, ceux-ci sont également mentionnés dans le tableau. Cette proportion de bulletins blancs a du reste été plus importante que pour les quatre premiers objets soumis au vote le 1er avril : mesurée en référence aux prises de position lors du vote, cette proportion de bulletins blancs a par exemple été de 6% plus élevée que pour l'initiative «Halte au bétonnage», pour laquelle le nombre de prises de posi-

Tableau 9:
Comportement de vote par catégories – Arrêté sur la viticulture

Caractéristiques	Oui (%)	Non (%)	Blancs (%)	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	34	51	15	(532)		
<i>Sexe</i>						
femmes	29	52	19	(224)	(0.11)	0.05
hommes	38	49	13	(308)		
<i>Milieu social</i>						
ouvriers, employés, fonctionnaires	29	51	20	(149)	0.18	0.00
employés, fonctionnaires moyens	32	52	16	(175)		
indépendants, cadres	31	58	11	(127)		
paysans	71	19	10	(42)		
<i>Région</i>						
Suisse romande	46	33	21	(95)	0.17	0.00
Suisse alémanique/italienne	32	54	14	(437)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>						
confiants	43	45	12	(286)	0.21	0.00
méfiant	23	56	21	(180)		
<i>Sentiment d'influence</i>						
influence	36	49	15	(494)	(0.14)	0.01
pas d'influence	11	68	21	(38)		
<i>Membre d'associations routières</i>						
TCS ou ACS	40	48	12	(223)	(0.12)	0.01
non-membre	33	49	18	(271)		
(AST)	10	76	14	(29)		
<i>Proximité partisane</i>						
pas de proximité	27	52	21	(197)	(0.11)	0.02
proximité en ce moment	31	57	11	(54)		
proximité par principe	39	48	13	(263)		
<i>Axe gauche-droite</i>						
(gauche)	28	65	7	(29)	0.22	0.00
centre-gauche	23	63	14	(105)		
centre	36	47	17	(161)		
centre-droite	46	41	13	(88)		
(droite)	53	43	4	(23)		
Ne sait pas	43	41	16	(44)		
<i>Sympathie partisane</i>						
(POCH/PdT/AV)	21	64	14	(14)	0.23	0.00
PS	15	70	15	(75)		
PES	31	38	31	(32)		
(AdI/PEP)	50	50	0	(12)		
PDC	45	46	9	(76)		
PRD/PL	48	41	11	(75)		

Suite à la page suivante

Caractéristiques	Oui (%)	Non (%)	Blancs (%)	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Sympathie partisane</i>						
UDC	56	38	6	(32)		
(AN/Vig/Autom)	38	62	0	(8)		
<i>Influence sur la personne</i>						
très faible	30	49	21	(226)	0.17	0.00
faible	39	50	11	(88)		
moyenne	39	54	7	(104)		
forte	43	57	0	(42)		
très forte	44	56	0	(43)		
<i>Accès à l'information</i>						
plutôt facile	37	57	6	(253)	0.22	0.00
plutôt difficile	33	47	20	(242)		

Les pourcentages sont basés sur les votants (N = 532)

tion était le plus élevé¹³; dans le sondage, ce surcroît de bulletins blancs atteint même 14%¹⁴. Ce vote blanc est à considérer comme le premier signe de l'indécision, de l'incompréhension ou du désintérêt ressentis par une frange relativement large de l'électorat vis-à-vis de cet objet. Cette interprétation est confirmée par la proportion d'indécis encore plus grande existant parmi les non-votants (36% déclarent qu'ils auraient voté blanc). Signalons que la participation des abstentionnistes n'aurait d'ailleurs pas modifié le rapport des forces entre les supporters et les adversaires de l'arrêté, qui sont répartis de façon assez similaire chez les votants et chez les non-votants.

Pour le reste, on relèvera que la décision de vote ne varie que faiblement en fonction des critères socio-démographiques. De plus, les quelques différences observées concernent surtout les bulletins blancs, qui sont sans influence sur les résultats. Ainsi, le taux d'acceptation plus élevé enregistré parmi les hommes comparativement aux femmes n'est pas totalement confirmé par la distribution des refus, ce qui s'explique par la plus grande indécision des femmes sur cette question. Quant au vote en fonction du milieu social, le seul trait marquant concerne les paysans, qui ont massivement accepté un arrêté supposé favoriser les intérêts des leurs. Notons tout de même que ce plébiscite n'était pas si évident dans la mesure où les organisations paysannes n'étaient elles-mêmes pas unanimement convaincues de la pertinence de la nouvelle réglementation proposée¹⁵. En dépit du nombre à peine significatif de cas, il faut à nouveau noter le comportement de vote atypique des membres de l'AST, qui ont très clairement rejeté l'arrêté.

13 Nous utilisons cet indicateur imparfait pour mesurer l'importance des bulletins blancs, puisque les résultats officiels les incluant ne sont pas encore publiés.

14 Le pourcentage plus important de bulletins blancs dénombré dans le sondage est probablement lié au surcroît de participation enregistré: les personnes qui ont refusé d'avouer qu'elles n'ont pas pris part au scrutin ont probablement été empruntées lorsqu'elles ont eu à décrire leur vote sur cette question compliquée. On peut imaginer qu'elles ont surmonté cette difficulté en affirmant avoir déposé un bulletin blanc dans l'urne.

15 Le score serré du vote qui a dicté le mot d'ordre de l'Union Suisse des Paysans en témoigne, tout comme le rejet prôné par l'association des petits et moyens paysans (VKMB).

Les différences de vote en fonction de facteurs subjectifs du rapport à la politique sont plus significatives. On constate par exemple que l'acceptation de l'arrêté fédéral varie fortement pour les deux catégories des facteurs généralement retenus pour mesurer «l'aliénation politique» : le sentiment d'impuissance et le sentiment de méfiance. Ce sentiment d'aliénation est en l'occurrence à l'origine d'un refus ou d'une indécision sensiblement plus importante sur cette question. Ainsi, les personnes qui considèrent que l'électeur ne possède pas d'influence sur les décisions politiques ont refusé massivement l'arrêté – ou ne se prononcent pas sur cet objet. Dans une moindre mesure, la même observation vaut pour les personnes qui ne font pas confiance aux gouvernants.

L'influence de l'intégration dans le système politique sur la décision de vote est confirmée par les différences observées selon le degré avec lequel l'interviewé se sent proche d'un parti politique : l'acceptation de l'arrêté augmente à mesure que croît cette proximité partisane (et l'indécision est la plus importante parmi les personnes qui ne se sentent proches d'aucun parti). Enfin, la décision du vote n'est pas sans relation avec l'orientation politique selon la dimension gauche-droite, que celle-ci soit mesurée par le positionnement sur l'axe gauche-droite, ou par la sympathie partisane exprimée par l'enquêté. On s'aperçoit en effet que l'acceptation de l'arrêté double grosso modo lorsque l'on passe de l'extrême-gauche à l'extrême-droite de l'axe, les indécis étant parallèlement les moins nombreux à ces deux positions extrêmes de l'axe. Nos résultats indiquent par conséquent que l'arrêté a été surtout accepté par les personnes qui se situent politiquement à droite.

Cette observation est confirmée par le comportement de vote selon la sympathie partisane qui, curieusement, ne traduit d'ailleurs qu'infidèlement la campagne autour de l'arrêté viticole. Les sympathisants du PSS ont par exemple massivement rejeté l'arrêté, alors que le parti central laissait la liberté de vote. De même, la décision de vote des sympathisants du PDC et du PRD ne correspond que relativement aux mots d'ordre énoncés : dans le premier cas, les partisans et les opposants s'équilibrent, alors que le parti recommandait le rejet de l'arrêté ; dans le second cas, le PRD soutenait l'arrêté, mais celui-ci n'obtient qu'une faible majorité de soutien parmi ses sympathisants. Par contraste, les sympathisants de l'UDC, qui prônait lui-aussi l'acceptation, ont soutenu l'arrêté à une très nette majorité, confirmant par la même occasion la forte implantation rurale de ce parti. Enfin, il faut relever la grande perplexité manifestée par les proches du parti écologiste (près d'un tiers d'indécis), quand bien même ce parti recommandait le rejet de l'arrêté. Cette indécision pourrait être interprétée comme une difficulté à identifier la dimension écologique de cet objet : valait-il mieux, pour défendre les intérêts de l'écologie, accepter ou refuser l'arrêté ? Durant la campagne, les partisans de l'arrêté ont soufflé une réponse en faisant du respect de l'environnement l'un des arguments militant en sa faveur. Les sympathisants du PES ne semblent en tout cas pas avoir été convaincus par cette façon de voir.

Notons enfin que l'influence directe présumée de l'arrêté pour la personne qui vote détermine avant tout la proportion de bulletins blancs. Celle-ci diminue en effet à mesure qu'augmente le sentiment que l'arrêté a des conséquences pour la personne. Ce mécanisme semble tout de même profiter plutôt aux partisans de l'arrêté. Un phénomène identique s'observe pour l'accès à l'information.

4.2 *Éléments de la formation des opinions*

Les arguments spontanément invoqués par les électeurs pour justifier leur décision de vote sont instructives à plus d'un titre (*Tableau 10*). L'intérêt des justifications du refus réside toutefois moins dans les informations qu'elles fournissent quant aux causes de ce refus que dans leur témoignage de l'incertitude et de la perplexité suscitées par cet objet. On constate en effet que la majorité des votants qui ont rejeté l'arrêté ne parviennent pas à justifier leur choix de façon cohérente ou intelligible (15% ne motivent pas leur choix, 15% le font de manière peu spécifique et 22% fournissent des motivations éclectiques). Ce phénomène est même accentué chez les non-votants¹⁶. Ce vote sans motivation illustre la compréhension très partielle de l'enjeu et rejoint l'observation faite au sujet de la faible information des votants sur cette question. Seules les inégalités dues au contingentement ont eu un certain impact sur le vote négatif des Suisses. Quant aux autres motifs «économiques» (libre-échangeisme et prix du vin), leur influence semble n'avoir été que marginale.

Par contre, les partisans de l'arrêté ont davantage motivé leur choix (plus de trois quart des résultats dans les trois premières motivations). Si l'on part de l'idée que cet examen des motifs spontanément invoqués renseigne aussi sur la perception des arguments de la campagne, il faut en conclure que le message en faveur de l'arrêté a été mieux reçu, ce qui n'a toutefois pas suffi à faire accepter cet arrêté. Curieusement, le contingentement, qui a été avancé pour refuser l'arrêté, a aussi été le plus souvent cité par ceux qui l'ont accepté. L'utilisation de ce motif varie certes d'un cas à l'autre : pour les opposants, il s'agit de mettre fin aux privilèges au contingentement, alors que les partisans le jugent au contraire salubre pour la protection de la viticulture suisse. Il n'en reste pas moins que ce résultat illustre le malaise des électeurs face à cette question du contingentement, éminemment technique et sujette à des appréciations fort différentes. Les partisans de l'arrêté ont également fortement invoqué sa contribution à l'amélioration ou au contrôle de la qualité du vin, de même qu'à la réduction des excédents, suivant en cela l'argumentation officielle.

Sur la base de cette première analyse, il est donc difficile de trouver une justification valable au refus de cet arrêté. Il ne semble par exemple pas que son insuffisance – clamée par les référendaires durant la campagne – ait été déterminante. L'analyse des attitudes relatives aux arguments évoqués durant la campagne devrait permettre un meilleur éclairage des causes de ce rejet.

4.3 *La perception des arguments de la campagne*

Dans le sondage, les personnes interrogées ont indiqué leur accord ou désaccord par rapport à un choix d'arguments qui ont dominé le débat durant la campagne (*Tableau 11*). Ce tableau met à nouveau en évidence – par différents aspects – l'incertitude que dégagait cet enjeu, ainsi que le caractère peu consistant du vote. Il faut noter en premier lieu que les seuls

16 Précisons toutefois qu'un doute subsiste quant aux «autres réponses», qui amplifient ce phénomène de non-motivation du vote. Nous les avons en effet interprétées comme des réponses «éclectiques», mais on peut se demander s'il ne s'agit pas en partie d'un problème de codification des résultats.

Tableau 10:
 Motivations énoncées spontanément – Arrêté viticole

Justifications du refus	Votants défavorables %	Non-Votants défavorables %
Les privilèges du contingentement doivent cesser	23	10
Autres motivations	22	23
Pas de motivations	15	19
Motivation peu spécifiée	15	17
Il faut ouvrir les frontières aux vins étrangers	13	14
Le consommateur est désavantagé (prix du vin trop élevé)	7	10
Incompréhension (texte trop difficile)	5	1
Subvention aux vignerons suffisante	3	8
Avis d'un tiers (parti, Conseil fédéral)	3	3
Suivi l'avis des vignerons	2	3
Total	107 (n = 287)	108 (n = 112)

Justifications de l'acceptation	Votants favorables %	Non-votants favorables %
Contingentement (la protection de la viticulture est importante)	36	27
Améliorer/contrôler la qualité du vin	27	29
Réduire les excédents/limiter la production	14	18
Autres motivations	11	5
Pas de motivations	7	13
Suivi l'avis des vignerons	7	6
Motivation peu spécifiée	8	4
Avis d'un tiers (parti, Conseil fédéral)	5	5
Incompréhension (texte trop difficile)	2	2
Soutien de l'Etat bienvenu (dédommagement, reconstruction)	1	4
Restreindre/délimiter les zones cultivables	1	4
Statu quo (la situation actuelle est convenable)	1	1
Total	118 (n = 216)	117 (n = 98)

arguments où une polarisation véritable et cohérente existe entre partisans et opposants de l'arrêté font explicitement référence à ses qualités. Ainsi, les partisans de l'arrêté approuvent nettement plus sa contribution à l'amélioration de la qualité du vin et au respect de l'environnement. En revanche, lorsque les arguments ne font pas explicitement référence aux atouts – ou aux faiblesses – de l'arrêté, il devient difficile de distinguer les opposants des partisans. Cette observation vaut particulièrement pour les arguments qui s'opposent à l'arrêté, qui reçoivent à chaque fois l'approbation des deux camps. L'argument sur le contrôle encore plus strict à opérer sur la qualité du vin offre un exemple éloquent à cet égard :

Tableau 11 :

Evaluation des principaux arguments de la campagne - Arrêté viticole

Enoncés		d'accord %	pas d'accord %	ne sait pas %
<i>Arguments «Contre»</i>				
Le contingentement ne profite qu'à certains marchands de vin privilégiés mais non aux vignerons et aux consommateurs	DV	50	12	38
	VO	57	26	17
	VN	79	9	12
Le contingentement actuel nous posera des problèmes dans les négociations avec le GATT et la CE	DV	29	16	55
	VO	35	24	41
	VN	42	23	35
Un contrôle encore plus strict de la qualité du vin est essentiel, afin de limiter des excédents onéreux	DV	52	12	36
	VO	81	7	12
	VN	65	22	13
<i>Arguments «Pour»</i>				
L'arrêté permet une meilleure qualité du vin grâce à la délimitation des terres viticoles	DV	40	22	38
	VO	78	9	13
	VN	40	43	17
L'arrêté permet une production viticole respectueuse de l'environnement	DV	30	27	43
	VO	58	21	21
	VN	25	49	26
Dans un contexte international en pleine mutation, ne mettons pas notre viticulture dans une position de faiblesse	DV	31	21	48
	VO	48	22	30
	VN	35	35	30

DV = ceux qui ont le droit de vote (n = 998)

VO = ceux qui ont accepté l'initiative (n = 183)

VN = ceux qui ont rejeté l'initiative (n = 268)

bien qu'il s'agisse d'un argument brandi par les opposants, il est plébiscité par 80% des partisans de l'arrêté. Ce résultat illustre la difficulté des électeurs à se faire une opinion claire sur une question technique comme le niveau de qualité souhaitable. Un phénomène similaire s'observe pour le contingentement, dont une majorité absolue d'opposants - et aussi de partisans - le jugent inacceptable. Il faut toutefois ajouter que c'est l'argument qui a le plus sensibilisé les opposants, ce qui montre que la campagne des référendaires - agressive sur ce thème - a porté ses fruits.

En définitive, il semble que les résultats du sondage dévoilent l'unanimité des électeurs quant à la volonté de s'opposer aux privilèges du contingentement et d'améliorer la qualité du vin, mais la difficulté à s'accorder sur la capacité de l'arrêté à assurer ces exigences. Ce qui traduit d'ailleurs le ton de la campagne : tant les partisans de l'arrêté que les référendaires prétendaient solutionner le problème du contingentement, l'opposition - certes marquée - se manifestant finalement moins sur une question de fond que de mesure.

En outre, les forts taux d'indécision relatifs aux implications internationales – négociations au GATT et avec la CE – de cet arrêté (plus d'un Suisse sur trois en moyenne ne savent pas quoi répondre à ces questions) témoignent une nouvelle fois du désintérêt et du mutisme de l'opinion publique sur les questions de politique extérieure. On peut toutefois se demander ici s'il s'agit d'une absence de prise de conscience de la dimension internationale des problèmes ou plutôt d'un aveu d'incompétence en la matière. Relevons enfin que le taux d'indécision est toujours nettement plus élevé pour l'ensemble de l'échantillon que pour les seuls votants. En d'autres termes, les contours de cet objet sont encore plus flous pour les non-votants que pour les votants.

Au bout du compte, l'analyse du refus de cet arrêté laisse tout de même un sentiment inachevé et ne permet pas en particulier de dégager de façon claire les raisons de ce rejet. Comment faut-il dès lors interpréter ce nouveau revers de la politique agricole fédérale? Faut-il suivre les partisans de l'arrêté qui, durant la campagne déjà, ont dénoncé la tentative de «manipulation» de l'opinion opérée par les référendaires à renforts de millions et d'arguments jugés simplistes? Ou alors faut-il donner raison aux référendaires et mettre l'accent sur la sagesse d'esprit de l'opinion publique et sa volonté de réformer granduellement le système agricole? Non seulement cette analyse ne permet pas de choisir de façon péremptoire l'une ou l'autre interprétation, mais elle met encore en exergue une ambiguïté importante: s'il paraît opportun que le peuple puisse faire valoir son avis dans une politique agricole trop souvent abandonnée à la concertation des intérêts les plus puissants, l'analyse du vote invite simultanément à s'interroger sur la capacité des citoyens à se prononcer sur des questions aussi techniques et pointues.

5) La révision de la loi sur l'organisation judiciaire

A l'origine du référendum portant sur la révision de l'organisation judiciaire se trouve le souci largement partagé d'alléger le Tribunal Fédéral et de lui assurer un meilleur fonctionnement. Surchargée par un nombre croissant de dossiers à traiter, cette instance de justice assume de plus en plus difficilement sa tâche. C'est ainsi qu'une révision de la loi sur l'organisation judiciaire a été élaborée et adoptée par les deux chambres du parlement. Deux points de cette loi ont provoqué une contestation importante, aboutissant au lancement d'un référendum par le groupe des «juristes démocratiques». Ces points étaient d'une part l'augmentation de la valeur litigieuse de 8'000 à 30'000 francs, et de l'autre la procédure d'examen préalable. La première mesure visait à réduire le nombre de cas à traiter par le Tribunal Fédéral en ajustant la valeur limite au renchérissement depuis l'entrée en vigueur de la loi originale. Elle aurait rendu impossible des recours portant sur des sommes litigieuses peu importantes et ceci concernait, selon les référendaires, surtout les cas portant sur les relations de travail et ceux en matière de baux et de loyers. La deuxième mesure aurait en revanche permis au Tribunal Fédéral à procéder à des examens préalables des recours, lui permettant de ne traiter que les cas jugés importants. Ces deux mesures étant au centre du débat, d'autres améliorations du fonctionnement de la justice fédérale prévues dans la loi fort complexe ont été fortement négligées.

5.1 Profil du vote

La révision de loi a été rejetée de justesse par le peuple lors du week-end du 1er avril 1990. 47.4% des participants se sont prononcés en faveur de la révision, tandis que 52.6% l'ont rejetée. La complexité et la difficulté de la matière ont été signalées par un nombre important de bulletins blancs : le nombre de prises de position était, pour ce sujet, de presque 7% plus faible que pour l'initiative «Halte au béton».

Parmi les personnes interrogées et ayant participé au scrutin, 30% affirment avoir voté pour la révision, 55% contre et 16% indiquent avoir glissé un bulletin blanc dans l'urne (Tableau 12). Ce pourcentage élevé de blancs reflète d'une part la difficulté de la matière, et de l'autre l'effet mobilisateur des autres sujets soumis au vote le même week-end.

En négligeant les bulletins blancs, on trouve 35% qui affirment avoir voté pour la révision. Ce pourcentage étant plus faible que le résultat réel, deux hypothèses se laissent formuler. Premièrement, il se peut que l'échantillon des personnes interrogées n'était que peu représentatif par rapport au vote et sous-estime par ce biais le nombre de personnes ayant accepté la révision. Deuxièmement, il est possible qu'un certain nombre de personnes interrogées se soient conformées, lors de l'interview, avec la décision du peuple, tout en ayant en réalité voté pour la révision.

Les conclusions portant sur les votants s'appliquent aussi à ceux qui n'ont pas pris part au scrutin tout en ayant une opinion sur le sujet soumis au peuple. Toutefois, près d'un tiers des abstentionnistes affirment qu'ils auraient voté blanc. En excluant ces derniers, on trouve un rejet encore plus net parmi les non-votants que parmi ceux qui se sont effectivement déplacés aux urnes (69% contre). Si les abstentionnistes avaient pris part au scrutin, la révision de l'organisation judiciaire aurait donc été rejetée encore plus clairement : 34% pour et 66% contre.

Ce qui frappe dès le premier instant si l'on se tourne vers une explication du vote, ce sont les faibles différences qui se laissent observer d'une catégorie de votants à l'autre. En effet, les variables socio-démographiques n'ont eu que peu d'impact sur la décision de voter en faveur ou en défaveur de la révision. Seul le milieu social peut contribuer – et encore faiblement – à l'explication du vote. Parmi les ouvriers et les employés, l'acceptation du projet en question était avec 20% la plus faible. En revanche, les autres classes sociales, à savoir les employés supérieurs et les fonctionnaires moyens, ainsi que les cadres, les indépendants et les paysans, ont accepté plus fortement la révision de l'organisation judiciaire, avec respectivement 33% et 35% de oui. Parallèlement à ces différences, il s'avère que les ouvriers ont déposé deux fois plus souvent des bulletins blancs dans l'urne. La même relation entre milieu social et vote se reflète aussi dans les différences de pourcentages de oui entre les propriétaires de logements et les locataires. Les premiers ont d'une part accepté plus fortement le projet et en même temps déposé moins de bulletins blancs dans l'urne. Le cas des locataires est exactement l'inverse, avec une acceptation plus faible du projet et un pourcentage de bulletins blancs plus élevé. Ce lien entre milieu social et décision de vote semble montrer que les couches sociales ouvrières se sont bien rendues compte que l'augmentation de la valeur litigieuse aurait desservi leurs intérêts. La même explication peut être avancée pour le rejet plus important des locataires, qui eux aussi voyaient un danger pour la défense de leurs intérêts.

Tableau 12:
Comportement de vote par catégories – Organisation judiciaire

Caractéristiques	Oui (%)	Non (%)	Blancs (%)	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Total</i>	30	54	16	(523)		
<i>Milieu social</i>						
ouvriers, employés, fonctionnaires	20	56	24	(143)	(0.13)	0.00
employés, fonctionnaires moyens	33	55	12	(172)		
indépendants, cadres	35	53	12	(171)		
<i>Age</i>						
-29	23	48	29	(84)	(0.14)	0.02
30-39	26	59	15	(109)		
40-49	31	58	11	(100)		
50-59	27	56	17	(84)		
60-69	35	55	10	(74)		
-70	41	46	13	(70)		
<i>Propriétaire de logement</i>						
propriétaire	36	54	10	(264)	0.19	0.00
non-propriétaire	24	54	22	(259)		
<i>Sympathie partisane</i>						
(POCH/PdT/AV)	21	64	14	(14)	0.21	0.01
PS/PSA	24	69	7	(72)		
PES	22	59	19	(32)		
(AdI/PEP)	23	54	23	(13)		
PDC	39	51	10	(74)		
PRD/PLS	40	41	19	(75)		
UDC	55	36	10	(31)		
(AN/Vig/Autom)	13	50	38	(8)		
<i>Proximité partisane</i>						
pas de proximité	22	58	20	(195)	(0.11)	0.01
proximité en ce moment	26	59	15	(53)		
proximité par principe	37	50	13	(260)		
<i>Axe gauche-droite</i>						
(gauche)	26	74	0	(27)	0.22	0.00
centre-gauche	22	71	8	(107)		
centre	29	50	21	(160)		
centre-droite	43	39	18	(88)		
(droite)	50	50	0	(22)		
<i>Orientation des valeurs</i>						
matérialiste	38	37	23	(73)	(0.12)	0.01
mixte	32	54	14	(270)		
post-matérialiste	23	64	13	(136)		
<i>Sentiment d'influence</i>						
influence	32	53	15	(486)	(0.13)	0.01
pas d'influence	8	68	24	(37)		
<i>Confiance envers le gouvernement</i>						
confiant	37	49	14	(281)	0.21	0.00
méfiant	18	63	19	(176)		

Suite à la page suivante

Caractéristiques	Oui (%)	Non (%)	Blancs (%)	n	V de Cramer	Prob. d'erreur
<i>Niveau d'information</i>						
sujet connu	31	57	12	(442)	0.24	0.00
sujet inconnu	22	42	36	(81)		
<i>Influence sur la personne</i>						
très faible	29	52	19	(196)	0.16	0.00
faible	34	55	11	(80)		
moyenne	36	55	9	(118)		
importante	40	60	0	(43)		
très importante	17	76	7	(46)		
<i>Accès à l'information</i>						
plutôt facile	31	61	8	(275)	0.16	0.00
plutôt difficile	31	51	18	(210)		

L'âge n'a quant à lui joué qu'un rôle mineur dans la détermination du vote, et on peut seulement tirer deux conclusions. D'une part, les jeunes, avec près d'un tiers de bulletins blancs, ont éprouvé le plus de peine à prendre position par rapport à ce sujet difficile. D'autre part, le niveau d'acceptation de la révision augmente avec l'âge pour atteindre le niveau le plus élevé parmi la classe d'âge de 70 ans et plus. Cette relation entre l'âge et le vote semble refléter des attitudes et l'engagement politique qui sont fortement corrélés avec l'âge.

En effet, ces variables de caractère plus politique ont joué lors de cette votation un rôle plus important. Le nombre de bulletins blancs est ainsi beaucoup plus important parmi les personnes sans proximité partisane. De même, ces dernières ont accepté moins fortement le projet que les individus se sentant proches d'un parti. Toutefois, ce dernier constat doit être relativisé par l'orientation idéologique des personnes. Ceux qui affirment une préférence pour des partis de gauche ont massivement rejeté la révision, tandis que le rejet diminue du côté droite de l'échiquier partisan. Toutefois, c'est seulement parmi les personnes proches de l'UDC que le projet est majoritairement accepté. Ceux du PRD et du PLS le rejettent légèrement, tandis que les démocrates-chrétiens se sont prononcés relativement clairement contre la révision. Ceci montre que les mots d'ordre des partis ont été plus fortement respectés par les sympathisants des partis de gauche que ceux de droite.

Un résultat proche du précédent fait intervenir la position des individus sur une échelle politique, allant de gauche à droite. Tout d'abord on constate une relation quasi-linéaire qui va d'un rejet important de la gauche à une acceptation plus marquée à droite. Parallèlement, on trouve l'absence de bulletin blancs aux deux positions extrêmes de cette échelle, où, semble-t-il, les positions idéologiques ne laissent planer aucun doute quant à la décision à prendre. Le pourcentage de bulletin blancs augmente en revanche fortement lorsqu'on s'approche du centre de cette échelle.

La relation entre vote et valeurs individuelles s'affirme aussi par rapport à l'indice post-matérialiste d'Inglehart. Les individus pour lesquelles la sécurité matérielle est très importante (matérialistes) ont accepté plus fortement le projet, que ceux avec des valeurs post-matérialistes.

Les relations entre des attitudes et opinions plus générales par rapport au système politique et le vote sont peu surprenantes. Ainsi, il n'est guère étonnant que les individus méfiants à l'égard du gouvernement aient rejeté plus fortement la révision que ceux qui se disent confiants. La relation entre l'influence subjective des personnes et le vote est similaire : plus on se sent influent, plus on a eu tendance à soutenir le projet.

En revanche, le niveau d'information et la difficulté d'accéder à cette information, tels qu'ils sont ressentis par les votants, n'a eu que peu d'impact sur le vote. L'importance de ces facteurs se manifeste plutôt au niveau de l'explication des bulletins blancs : les personnes ne connaissant pas le sujet ou avançant que l'accès à l'information a été difficile, ont glissé plus fréquemment un bulletin blanc dans l'urne. Il est plus frappant de constater que près de deux tiers des personnes affirmant ne pas connaître le sujet ont quand même pris position.

5.2 *Éléments de la formation des opinions*

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'enjeu de cette votation était principalement d'alléger le Tribunal Fédéral, surchargé dans l'exercice de ses fonctions. Toutefois, les moyens prévus dans la loi pour atteindre ce but ont été jugés inacceptables par les opposants. Et ce sont exactement ces deux positions qui ressortent clairement des motivations que les supporters et les adversaires de la révision donnent pour justifier leur vote (*Tableau 13*). Les premiers ont avancé le plus fréquemment l'allègement du Tribunal Fédéral comme motif, tandis que les seconds ont mis l'accent sur l'inégalité que la révision entraînerait inéluctablement. D'autres raisons de moindre importance ont accompagné ces deux motifs principaux des deux groupes. Pourtant, on constate qu'une proportion non-négligeable, tant des acceptants que des opposants (12%), n'ont pas pu justifier leur vote. Parmi les personnes n'ayant pas participé au vote, les tendances sont similaires, mais beaucoup moins prononcées. Ceci surtout parce qu'un nombre plus important d'individus n'avancent pas d'explication, ou alors proposent des raisons et motifs peu spécifiés.

L'accord qui existait sur le but de la révision de l'organisation judiciaire ressort aussi d'une manière éloquentة lorsqu'on étudie l'acceptation ou le rejet des arguments avancés au cours de la campagne (*Tableau 14*). L'idée d'alléger le Tribunal Fédéral est acceptée très fortement par les individus qui ont voté pour la révision, mais aussi, dans une moindre mesure, par les opposants.

Parallèlement, on trouve aussi un accord assez important par rapport aux arguments des adversaires. L'ensemble des votants était tout à fait conscients que la nouvelle loi allait rendre plus difficile l'accès au Tribunal Fédéral et le dépôt d'un recours de droit public. L'accord sur le fait que l'on doit donner plus de moyens au Tribunal Fédéral est encore plus prononcé. Les différences entre les deux camps se clarifient seulement si l'on retient deux arguments des supporters de la révision : l'idée d'une amélioration de la justice par la révision et la justification de l'augmentation de la valeur litigieuse par le renchérissement du coût de la vie n'étaient que peu acceptables aux yeux des opposants. Et ce sont finalement, selon toute probabilité, ces deux arguments, ou plutôt leur contraire, leur négation, qui ont fait échouer le projet de révision.

Tableau 13:

Motivations énoncées spontanément – Révision de l'organisation judiciaire

Justifications de l'acceptation	Votants favorables %	Non-Votants favorables %
Alléger Tribunal Fédéral	44	25
Cas peu important	16	15
Pas d'explication	12	19
Recommandation tiers	11	7
Autres et raisons diffuses	8	17
Ajuster à renchérissement	8	12
Motivation peu spécifiée	7	10
Meilleure protection	5	2
Tribunaux cantonaux	3	3
Total	114 (n = 177)	110 (n = 65)
Justifications du refus	Votants défavorables %	Non-votants défavorables %
Inégalité	71	56
Pas d'explication	12	24
Autres et raisons diffuses	8	8
Motivation peu spécifiée	6	8
Inutile	3	5
Status-Quo	3	8
Autres révisions	2	1
Tribunaux cantonaux	1	0
Recommandations de tiers	0	1
Total	106 (n = 303)	111 (n = 147)

En conclusion, on peut dire que ce projet difficile et complexe de la révision de l'organisation judiciaire a posé des problèmes considérables aux personnes qui se sont déplacées aux urnes. Presque 16% des personnes interrogées affirment avoir déposé un bulletin blanc dans l'urne. Ces personnes sont issues plutôt du milieu ouvrier, d'un âge jeune et de tendance politique plutôt centriste.

Le rejet du projet se manifestait dans presque la totalité des catégories analysées, et c'est seulement le degré du rejet qui peut nous donner des renseignements sur l'impact des différentes variables sur le vote. Ainsi, on a pu constater que le rejet était plus important dans le milieu ouvrier, comme d'ailleurs aussi parmi les adhérents des partis de gauche. De même les personnes ayant une orientation de valeurs post-matérialistes se sont ralliées au camp des opposants.

Tableau 14:
Révision de l'organisation judiciaire: évaluation d'arguments importants

Enoncés		oui %	non %	ne sait pas %
<i>Arguments «Pour»</i>				
Il est nécessaire d'alléger la tâche du Tribunal Fédéral afin d'éviter des lenteurs qui sont préjudiciables pour le citoyen	DV	45	22	33
	VO	77	8	15
	VN	48	40	12
L'augmentation de la valeur litigieuse ne porte pas préjudice au citoyen, mais correspond au renchérissement du coût de la vie	DV	21	41	38
	VO	53	24	23
	VN	16	72	12
La nouvelle loi apporte une amélioration notoire quant à la défense des droits du justiciable	DV	16	42	42
	VO	44	30	26
	VN	9	77	14
<i>Arguments «Contre»</i>				
L'augmentation de la valeur litigieuse rend difficile le dépôt de petits litiges devant le Tribunal Fédéral, tels que ceux concernant les loyers ou les rapports de travail. Le Tribunal Fédéral n'est plus tout à fait accessible	DV	60	9	31
	VO	68	19	13
	VN	86	7	7
Le dépôt de recours de droit public est rendu beaucoup plus difficile qu'auparavant	DV	48	14	38
	VO	47	31	22
	VN	72	15	13
Il faut donner les moyens nécessaires au Tribunal Fédéral plutôt qu'alléger sa tâche	DV	48	15	37
	VO	51	26	23
	VN	74	13	13

DV = ceux qui ont le droit de vote (n = 998)

VO = ceux qui ont accepté l'initiative (n = 156)

VN = ceux qui ont rejeté l'initiative (n = 285)

6) L'aptitude décisionnelle

6.1 Le niveau général de l'aptitude des votants

Dans leur livre sur «le citoyen et la 'nouvelle' politique», Gruner et Hertig¹⁷ ont analysé l'aptitude décisionnelle du citoyen dans les votations fédérales à partir de 41 projets soumis aux votations dans la période de mars 1977 à décembre 1980. Nous avons essayé de ré-examiner leurs résultats sur la base des six projets soumis au peuple le 1er avril 1990. Les six projets de ces votations se prêtent particulièrement bien à un tel exercice, dans la mesure où la difficulté des enjeux politiques soulevés les distingue sensiblement : comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les enjeux des initiatives routières étaient faciles à comprendre, tandis que les deux autres projets appartiennent plutôt à la catégorie des enjeux difficiles à saisir.

Selon la conception d'Hertig reprise ici, l'aptitude décisionnelle a deux composantes : la capacité à motiver la décision prise par rapport à un projet donné et la connaissance de la matière en question¹⁸. En suivant la procédure proposée par Hertig, nous avons construit un indicateur avec trois niveaux. Une aptitude décisionnelle «élevée» suppose qu'on avance un argument plausible pour sa décision pour ou contre le projet et qu'on a une bonne connaissance de la matière en question, c'est-à-dire qu'on connaît l'enjeu principal ou les enjeux principaux du projet. Lorsqu'on peut motiver sa décision, mais qu'on ne connaît que vaguement les enjeux en question, ou lorsqu'on ne peut pas motiver sa décision tout en ayant une bonne connaissance des enjeux, l'aptitude décisionnelle est considérée comme «moyenne». Toutes les autres combinaisons indiquent une aptitude décisionnelle «basse». Gruner et Hertig se sont surtout intéressés à l'aptitude décisionnelle des votants parce qu'ils se sont posés la question de savoir quelle était la qualité matérielle des décisions prises par les votants. Leurs résultats se sont avérés très décevants, dans le sens où ils ont trouvé un niveau général d'aptitude décisionnelle très bas. Seul un sixième des votants avait une haute aptitude décisionnelle. L'aptitude de la moitié des votants n'était que moyenne, tandis que celle d'un tiers était carrément faible. La question qu'on peut se poser aujourd'hui est d'abord de savoir si ce niveau général s'est amélioré au cours des dix dernières années, s'il s'est stabilisé ou s'il a, au contraire, diminué. Les données sur les 6 projets du 1er avril 1990 nous permettent de donner une réponse nuancée à cette question. Comme le montre le *tableau 15*, le niveau général de l'aptitude des votants paraît bien plus élevé aujourd'hui qu'il y a dix ans. Selon l'enjeu en question¹⁹, entre 42% et 70% des votants ont une aptitude décisionnelle élevée. Le pourcentage avec une faible aptitude varie aujourd'hui entre 13% et 37%. Avant de tirer des conclusions de grande portée, il convient de considérer l'hypothèse que les différences observées entre les niveaux généraux actuels et ceux il y a dix ans

17 op.cit.

18 L'indicateur d'aptitude décisionnelle se base sur deux questions habituellement posées dans le cadre des enquêtes VOX. Q2 : «Les votations portaient sur ... (noms des projets). Pourriez-vous rapidement me décrire ce qui était demandé?» Et Q5 : «En ce qui concerne ... (nom du projet), quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous l'avez accepté/refusé?»

19 Comme dans la section qui analyse les résultats de l'initiative «Trèfle», nous ne faisons pas de distinction entre les trois tronçons, car les résultats pertinents sont pratiquement identiques. Les résultats se rapportant à cette initiative sont ceux qui concernent le tronçon de la N1 («Morat-Yverdon»).

sont les résultats des différences entre les démarches méthodologiques. Ainsi, il se peut que Hertig ait été plus exigeant que nous en ce qui concerne la plausibilité de la motivation de la décision et la qualité de la connaissance de la matière en cause. Dans la classification des réponses aux questions ouvertes, il y a toujours un élément arbitraire, ce qui implique la possibilité que les classifications varient d'un chercheur à l'autre. Si tel était le cas, l'amélioration de l'aptitude décisionnelle au cours des dix dernières années ne serait qu'apparente. Dans cette éventualité, on pourrait toujours retenir l'hypothèse qu'Hertig a sous-estimé l'aptitude décisionnelle à cause de critères d'évaluation trop stricts.

Tableau 15 :
Aptitude décisionnelle des votants par projets

Aptitude décisionnelle	Halte au bétonnage	Trèfles	Viticulture	Organisation judiciaire
basse	12	14	33	37
moyenne	20	16	25	16
haute	68	70	42	47
Total	100% (559)	100%	100%	100%

De toute façon, les données de Hertig et les nôtres ne sont pas entièrement comparables, car les projets en question ne sont pas les mêmes. Comme le montrent les résultats du *tableau 15*, il y a une grande variation d'aptitude d'un projet à l'autre²⁰. Ainsi, les enjeux des projets concernant les routes nationales étaient apparemment relativement faciles à saisir. En revanche, les deux autres projets concernant la viticulture et l'organisation judiciaire représentent plutôt l'autre extrême, celui des enjeux très peu compréhensibles, ce qui est reflété par un niveau d'aptitude décisionnelle bien plus bas. Tandis que le résultat d'Hertig représente la moyenne générale d'une quarantaine de projets, nos résultats montrent plutôt la marge possible de variation de l'aptitude décisionnelle actuelle. Si la moyenne obtenue par Hertig il y a dix ans se situe même en-dessous de la limite inférieure de la marge actuelle, il ne faut néanmoins pas être trop optimiste en ce qui concerne la qualité des décisions de vote à l'heure actuelle. Il convient de constater qu'à peine la moitié des votants ont atteint le niveau le plus élevé d'aptitude décisionnelle dans les projets difficiles, et qu'un tiers environ parmi eux ne savaient guère de quoi il s'agissait dans ces cas-là !

6.2 Le niveau général de l'aptitude décisionnelle des non-votants

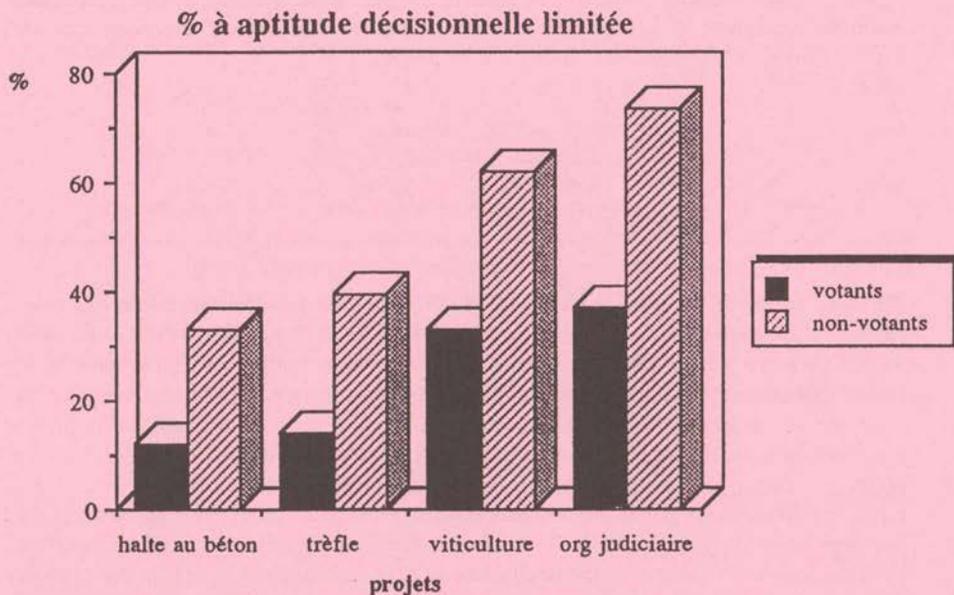
A leur grand étonnement, Hertig et Gruner n'ont trouvé que très peu de différences d'aptitude entre les votants et les non-votants. En ce qui concerne ce point, nos résultats diffèrent sensiblement des leurs, comme le montre le *graphique 1* : nous avons trouvé des différences

20 Ce résultat confirme les analyses d'Hertig, qui a aussi montré une grande variation d'aptitude décisionnelle entre les différents objets.

importantes entre l'aptitude des votants et des non-votants²¹. Pour tous les projets, les non-votants ont un niveau d'aptitude décisionnelle qui est nettement plus limité que celui des votants. Le manque d'aptitude décisionnelle parmi les non-votants s'avère particulièrement important dans le cas des projets difficiles : presque deux tiers des non-votants n'ont que très peu ou pas de connaissances du projet sur la viticulture, et presque trois quarts se trouvent dans la même situation par rapport au projet sur l'organisation judiciaire.

Graphique 1 :

L'aptitude décisionnelle des votants et des non-votants : pourcentage à aptitude décisionnelle limitée



Comment peut-on interpréter ces différences entre ceux qui votent et ceux qui s'abstiennent ? D'abord, on peut partir de l'hypothèse que le niveau d'aptitude décisionnelle ainsi que le fait de participer ou pas sont les deux une fonction du degré avec lequel on se sent concerné par les projets soumis au vote. Selon cette hypothèse, les citoyens qui se sentent personnellement concernés par ces projets ne sont pas seulement plus enclins à se renseigner sur la matière en question, mais aussi plus enclins à aller voter. Selon une hypothèse alternative, on peut aussi s'imaginer que ceux qui participent dans les votations sont en règle générale plus intéressés à la politique que ceux qui n'y participent pas. Et quelqu'un

21 Le coefficient d'association (Gamma) pour la relation entre l'aptitude décisionnelle et le fait qu'on ait voté ou non varie entre 0.42 («Halte au béton») et 0.61 («Organisation judiciaire»).

qui s'intéresse à la politique est en règle générale aussi quelqu'un de relativement bien informé. Ce serait donc l'intérêt politique général qui expliquerait pourquoi les participants ont une aptitude décisionnelle plus élevée que ceux qui s'abstiennent. Finalement, on pourrait aussi partir de l'idée que le niveau d'aptitude décisionnelle ainsi que le taux de participation sont les deux une fonction du niveau de formation. Selon cette hypothèse, l'étroite relation entre le taux de participation et le niveau d'aptitude décisionnelle s'expliquerait par le fait que ceux qui ont une formation plus poussée sont, en même temps, plus enclins à participer et plus capables de motiver leurs décisions. A partir d'une analyse plus détaillée, nous avons pu montrer que les trois hypothèses sont partiellement confirmées. Chacun des trois aspects contribue en partie à l'explication des différences d'aptitude décisionnelle que nous avons pu constater entre les votants et les non-votants. Même cumulées, ces hypothèses n'arrivent cependant pas à expliquer entièrement ces différences. Il faudrait des données plus détaillées et des analyses plus développées afin de pouvoir éclaircir à fond cette relation entre la participation et le niveau d'aptitude décisionnelle.

6.3 Le niveau général décisionnelle selon la position politique

Est-ce que la qualité des décisions varie selon les positions prises par rapport aux différents projets? Est-ce que ceux qui sont pour un projet savent mieux motiver leurs décisions que ceux qui sont contre, et est-ce qu'ils ont de meilleures connaissances de la matière en question? Le *tableau 16* nous donne une réponse à ces questions: en règle générale, les différences entre ceux qui votent pour un projet et ceux qui votent contre sont assez minimes²². Il n'y a que dans le cas de l'arrêt viticole que les oui ont été mieux justifiés que les non.

Tableau 16:
Aptitude décisionnelle - votants et type de décision

Aptitude décisionnelle	Halte au béton.		Trèfles		Viticulture		Organisation judic.	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
basse	7	12	9	15	23	26	25	23
moyenne	18	16	14	12	12	29	15	17
haute	75	72	77	73	65	45	60	60
Total n	100% (156)	100% (375)	100% (189)	100% (332)	100% (181)	100% (265)	100% (154)	100% (279)

22 Dans le cas de l'initiative «Halte au béton», nous avons considéré les motifs généraux du type «projet extrême» ou «projet peu réaliste» comme étant des motifs plausibles d'un vote contre le projet, parce que ces arguments jouaient un rôle considérable dans la campagne contre cette initiative. Lorsqu'on ne fait pas cette exception, le niveau d'aptitude décisionnelle de ceux qui ont voté contre cette initiative est nettement inférieur à celui de ceux qui l'ont soutenue.

Le niveau d'aptitude décisionnelle varie en fonction du niveau de proximité partisane. Comme le montre le *tableau 17*²³, plus on se sent proche d'un parti plus on est apte à prendre des décisions aux votations. Si la proximité partisane n'a qu'un impact limité pour les projets faciles, il est plus important dans le cas des projets difficiles, tels l'arrêté viticole ou la loi sur l'organisation judiciaire. L'aptitude décisionnelle ne varie pourtant pas systématiquement en fonction du type de parti auquel on adhère. Hertig avait trouvé une aptitude particulièrement élevée parmi les adhérents du POCH, une aptitude très limitée parmi ceux des petits partis de l'extrême droite, et très peu de différences entre les partisans des autres partis. On peut confirmer que les adhérents des petits partis de l'extrême droite sont les moins aptes à prendre des décisions qualifiées, mais les adhérents des petits partis de l'extrême gauche ne s'avèrent pas systématiquement les mieux informés.

En général, l'impact des partis sur l'issue des votations reste relativement limité. D'abord, la proximité partisane en Suisse n'est pas très répandue. La moitié des citoyens seulement se sentent en ce moment ou par principe proche d'un parti. Ensuite, parmi cette moitié, l'attention accordée aux mots d'ordre du parti préféré est encore une fois relativement limitée. Comme le montre le *tableau 18*, seulement un peu plus de la moitié de ceux qui se sentent proches d'un parti (en ce moment ou par principe) connaissaient les mots d'ordre de leur parti préféré pour les initiatives concernant les routes nationales. Pour les projets difficiles ces pourcentages sont encore plus faibles (40% pour l'organisation judiciaire et 26% pour l'arrêté viticole). Les différences de connaissance constatées entre les projets faciles et les projets difficiles suggèrent que les partisans n'ont souvent pas explicitement pris connaissance des mots d'ordre de leurs partis, mais qu'ils sont capables de deviner quelle a été la position de leur parti lorsqu'on la leur demande au cours d'un entretien. Dans les cas difficiles, où le mot d'ordre de son propre parti est moins évident, il s'avère que la connaissance de la position du parti préféré est bien plus limitée. Cela est particulièrement bien illustré par le fait que pratiquement aucun des adhérents du Parti Socialiste n'a pris connaissance du mot d'ordre de son parti – liberté de vote – pour l'arrêté viticole.

Le *tableau 17* nous montre encore l'impact de l'affiliation à un club automobile ou à une des associations de transports sur l'aptitude décisionnelle. On note d'abord qu'il n'y a que peu de différences entre ceux qui appartiennent au TCS ou au ACS, et les citoyens qui n'appartiennent à aucun club automobile. En ce qui concerne les membres de l'AST, on constate, par contre, qu'ils constituent un groupe sélectif qui est très bien informé en matière des projets des routes nationales et de l'organisation judiciaire, mais qui n'avait pas plus de connaissances que les autres citoyens en matière de l'arrêté viticole. Ce cas spécial indique que l'aptitude décisionnelle varie sensiblement avec l'intérêt que porte le citoyen pour le projet en question. L'arrêté viticole n'intéressait que peu ce groupe sélectif, tandis qu'il était directement concerné par les trois autres projets. Comme le suggère ce cas spécial, les citoyens appliquent une «rationalité limitée», ce qui veut dire qu'ils limitent leurs coûts de décision en s'informant uniquement sur les questions qui les concernent directement.

23 Ce tableau ainsi que le suivant se basent sur l'ensemble des votants et des non-votants.

Tableau 17:

Pourcentage de citoyens avec une haute aptitude décisionnelle, selon l'affiliation politique

Affiliation politique	Halte au béton. %	Trèfle %	Viticulture %	Organisation judic. %	n
<i>Proximité partisane</i>					
pas de proximité	55	55	24	28	(456)
prox. en ce moment	60	60	35	31	(100)
prox. par principe	66	69	40	44	(390)
<i>Sympathie partisane</i>					
(POCH/PdT/AV)	76	72	16	32	(25)
PS	65	66	39	45	(119)
PES	74	61	25	37	(49)
(AdI/PEP)	58	53	32	37	(19)
PDC	65	69	52	42	(104)
PRD/PLS	60	66	42	42	(125)
UDC	62	75	43	40	(47)
(AN/Vig/Autom)	57	50	14	14	(14)
<i>Membres d'associations routières</i>					
TCS ou ACS	60	62	35	35	(408)
AST	79	79	29	61	(38)

Tableau 18:

Connaissance des mots d'ordre des partis parmi ceux qui leurs sont proches

Parti préféré	Halte au béton. %	Trèfle %	Viticulture %	Organisation judic. %	n
(POCH)	40	40	60	60	(8)
(PdT)	-	-	13	38	(8)
(AV)	67	67	33	50	(12)
PS	33	39	8	38	(119)
PES	71	69	33	39	(49)
(AdI)	18	18	9	9	(11)
(PEP)	25	50	38	25	(8)
PDC	66	66	20	39	(104)
PRD	68	67	36	43	(104)
(PLS)	52	48	29	29	(21)
UDC	77	75	49	47	(47)
(AN/Vig)	25	25	25	25	(4)
(Autom)	50	70	40	40	(10)
Ensemble	57	59	26	40	(490)

6.4 Le niveau général de l'aptitude décisionnelle selon la position socio-économique

L'aptitude décisionnelle varie encore selon quelques catégories socio-économiques. Les plus grandes différences existent entre les hommes et les femmes, entre les différents niveaux de formation et entre les régions linguistiques (tableau 19). Les hommes ont encore une aptitude décisionnelle plus élevée que les femmes. Ceci s'explique en partie par leur niveau de formation plus élevé et par leur plus grande expérience politique. Lorsqu'on tient compte du fait que le taux de participation et le niveau de formation des femmes sont moins élevés que ceux des hommes, les différences entre les deux sexes ont tendance à disparaître. En d'autres termes : parmi les votants du même niveau de formation il n'y a pour ainsi dire plus de différence d'aptitude décisionnelle entre hommes et femmes. Les peu de différences qui restent se manifestent notamment dans les projets difficiles. Les différences d'aptitude entre les niveaux de formation sont compréhensibles ; les différences qui existent apparemment entre les Suisses romands et les autres le sont moins : les Suisses romands font en effet systématiquement preuve d'une aptitude moins élevée que les Suisses des autres régions linguistiques. Cette différence est particulièrement grande dans le cas de l'initiative «trèfle». La question de savoir pourquoi il y a ces différences entre les régions linguistiques reste ouverte.

Tableau 19:

Pourcentage de citoyen/nes avec une haute aptitude décisionnelle, selon les catégories

Catégories	Halte au béton. %	Trèfle %	Viticulture %	Organisation judic. %	n
<i>Sexe</i>					
hommes	62	63	38	42	499
femmes	57	57	26	27	499
<i>Niveau d'éducation</i>					
école primaire	45	38	26	16	124
école secondaire	57	54	28	30	113
école professionnelle	60	62	30	33	538
gymnase	64	71	41	44	132
uni / ETH	74	72	40	56	87
<i>Région linguistique</i>					
Suisse romande	48	45	27	23	242
autres régions	53	65	33	38	756

6.5 Résumé

Dans ce chapitre, nous avons essayé de donner une idée plus générale de la compétence politique des citoyens suisse en nous servant du concept de l'aptitude décisionnelle développé par Gruner et Hertig. Il semble que le niveau général d'aptitude décisionnelle n'est pas aussi inquiétant que l'ont suggéré ces deux auteurs il y a quelques années. Nous avons cependant pu montrer qu'il y a des différences très importantes entre les niveaux d'aptitude décisionnelles dans le cas de projets faciles et de projets difficiles. C'est notamment par rapport aux projets difficiles que l'aptitude décisionnelle des citoyens apparaît largement insuffisante. Nous avons aussi pu constater de grandes différences d'aptitude décisionnelle entre les votants et les non-votants. Nous avons proposé quelques idées concernant l'explication de ces différences, mais il ne nous a pas été possible de les clarifier suffisamment. Ainsi, nous ne savons pas à quel point les citoyens ne participent pas, parce qu'ils ne se sentent pas capables de trancher les questions posées – comme le suggèrent Gruner et Hertig, ou à quel point l'aptitude décisionnelle est plutôt une fonction de la volonté de participer, qui, à son tour, serait une fonction de l'intérêt politique général et de l'intérêt particulier pour les projets soumis aux votations. En ce qui concerne l'impact de la position politique sur l'aptitude décisionnelle, nous n'avons pas pu trouver des indications systématiques selon lesquelles les «non» seraient moins bien motivés que les «oui». La figure du «Neinsager» qui vote toujours «non» quel que soit le projet semble plutôt exister dans les têtes des commentateurs politiques qu'en réalité. Finalement, on a aussi pu constater que l'impact des mots d'ordres des partis politiques sur l'issue des votations ne peut être qualifié que de limité.

Analyse des votations fédérales du 1er avril 1990

Récapitulation des principaux résultats

Avec une participation de 40.5%, la population suisse a rejeté l'ensemble des propositions soumises à la consultation populaire. Il s'agit d'un taux légèrement inférieur à la moyenne de participation aux votations fédérales enregistrée ces trois dernières années. Tandis que les quatre initiatives routières ont été repoussées par une large majorité, le refus de l'arrêté viticole et la révision de l'organisation judiciaire a été moins net.

Lors de votations combinées, certains objets suscitent plus d'intérêt et sont de ce fait plus mobilisateurs que d'autres. Ce fut le cas pour ces dernières votations où les quatre initiatives ont joué un rôle prépondérant pour la mobilisation, contrairement à l'arrêté sur la viticulture et la révision de l'organisation judiciaire. Ces deux objets faisaient référence à une problématique relativement complexe et technique, qui n'a pas facilité la compréhension des principaux enjeux. En témoigne le nombre anormalement élevé de bulletins blancs déposés dans l'urne pour ces deux objets.

Le profil de cette participation ne se distingue guère des votations précédentes, hormis quelques traits caractéristiques comme une participation moindre des femmes qui s'explique partiellement par la complexité de deux des six objets soumis à la consultation populaire. En revanche, une mobilisation plus importante qu'à l'accoutumée des paysans et des membres de l'AST, est à souligner. Directement concernés par les enjeux des votations, ces deux groupes se sont déplacés plus volontiers que le reste de la population.

Bien que la population ait été quelque peu plus favorable aux initiatives du «Trèfle» qu'à celle du «Halte au béton», partisans et adversaires des quatre initiatives routières présentent des caractéristiques de vote relativement semblables dans les deux cas. L'orientation des valeurs individuelles est particulièrement significative pour l'identification du profil des partisans de ces quatre objets remettant en cause la politique fédérale en matière des routes nationales : post-matérialistes, écologistes, membres de l'AST, personnes ne possédant pas de voiture, individus d'obédience de gauche, et enfin ceux qui ont un sentiment de méfiance et d'impuissance envers le Palais fédéral sont les typiques défenseurs des quatre initiatives routières. A ceci s'ajoute quelques caractéristiques socio-démographiques : les partisans de ces initiatives sont plutôt jeunes et de niveau d'éducation élevé. Nous comprenons l'importance de l'orientation des valeurs, en particulier des valeurs écologistes, au moment où nous nous tournons vers l'analyse de l'argumentation. Nous avons en effet constaté que pour les partisans de ces quatre objets routiers, les préoccupations d'ordre écologistes ont mené le débat. Les autres arguments mis en exergue par les comités d'initiatives n'ont retenu, comparativement aux assertions tournant autour de la problématique environnementale, qu'un intérêt moindre. Pour l'opposition, l'argument déterminant contre la stabilisation du réseau

routier a été la mise en évidence de l'aspect irréaliste et extrémiste de l'initiative «Halte au béton», tandis que pour le «Trèfle à trois», la nécessité d'un réseau routier cohérent et sans lacunes a été sans conteste l'argument clef.

Contrairement aux quatre objets routiers dont les enjeux furent clairement cernés par la population, l'arrêté viticole et la révision de l'organisation judiciaire se sont distingués par leur complexité. Dès lors, l'incertitude et la perplexité sont en quelque sorte les maîtres mots de notre étude sur ces deux objets de vote.

L'arrêté sur la viticulture – rejeté par 53.3% des votants – se caractérise par une attitude spécifique des paysans et des cantons viticoles, qui ont massivement accepté l'arrêté. Ce plébiscite des milieux paysans s'explique par la nature même de l'objet soumis. Nous avons constaté que plus les individus sont intégrés au sein du système politique, plus ils ont eu tendance à accepter cet objet ayant trait à la politique agricole. La droite a également accepté nettement plus volontiers l'arrêté que la gauche. De même, un sentiment d'aliénation politique (sentiment d'impuissance et de méfiance), a entraîné un refus de l'arrêté ou une forte indécision quant au choix à opérer. Cette indécision, caractérisée lors du scrutin par le nombre conséquent de bulletins blancs, transparait également dans les motivations énoncées spontanément par les opposants. Le refus de l'arrêté est en effet piètrement motivé.

Partisans et adversaires de l'arrêté viticole ont argumenté leur vote en mettant en avant le problème du contingentement. Pour les uns, celui-ci permet une protection salutaire de la viticulture suisse. Pour les autres, l'arrêté ne combat pas suffisamment les privilèges inhérents au contingentement. Notons enfin que le refus, certes timoré, de cet arrêté viticole est néanmoins à considérer comme un nouveau revers pour la politique agricole suisse dans son ensemble.

Alléger le Tribunal fédéral afin de lui assurer un fonctionnement plus optimal était le but escompté par les autorités par cette révision de la loi d'organisation judiciaire. Rejetée par 52.6% des votants, cette révision a été repoussée principalement par les milieux sociaux qui pensaient que celle-ci allait à l'encontre de leurs intérêts. Dès lors, locataires et ouvriers ont refusé avec véhémence cette proposition soumise aux votations. Les personnes de gauche et les post-matérialistes l'ont eux aussi refusée massivement. Comme pour l'arrêté viticole, le nombre particulièrement élevé de bulletins blancs souligne la mauvaise compréhension d'un objet qui, il est vrai, était éminemment technique. Défenseurs et adversaires de la révision constatent la surcharge effective des instances juridictionnelles, mais s'opposent quant aux moyens à mettre en oeuvre pour remédier à cette situation. Si les partisans de la révision veulent éviter des lenteurs qui sont préjudiciables pour le citoyen, les opposants mettent l'accent sur le côté inégalitaire qu'aurait représentée cette révision.

L'étude de l'aptitude décisionnelle selon la méthode privilégiée par Gruner et Hertig, nous confirme que les citoyens ont eu d'énormes difficultés à se forger une opinion au sujet de l'arrêté sur la viticulture et de la révision de la loi sur l'organisation judiciaire, contrairement aux quatre initiatives routières. Cette analyse nous a permis, en outre, de nuancer les conclusions inquiétantes tirées par ces mêmes auteurs quant aux compétences politiques des citoyens suisses. L'aptitude décisionnelle n'est en effet pas si mauvaise pour les objets dont les enjeux sont faciles à cerner.

**PRINCIPALES PUBLICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

- ALLAN, P., *Crisis Bargaining and the Arms Race: A Theoretical Model*, Cambridge, Mass., Ballinger, 1983.
- ALLAN, P., STAHEL, A.A., «Tribal Guerrilla Warfare Against a Colonial Power: Analyzing the War in Afghanistan», in *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 27/4, 1983, pp. 590-617.
- ALLAN, P., «Social Time» in Cioffi-Revilla, C., Merritt, R.L., Zinnes, D.A. (eds.), *Communication and Interaction in Global Politics*, Beverly Hills, Sage, 1987, pp. 95-113.
- BARTOLINI S., «The European Left Since World War I: Size, Composition and Patterns of Electoral Development», in Daalder, H., Mair, P., *Western European Party Systems. Continuity and Change*, London, Sage, 1983.
- BARTOLINI, S., «The Membership of Mass Parties: The Social Democratic Experience 1889-1978», in Daalder, H., Mair, P., *Western European Party Systems. Continuity and Change*, London, Sage, 1983.
- BARTOLINI, S., MAIR, P. (eds.), *Party politics in Contemporary Western Europe*, London, Sage, 1984.
- FARAGO, P., KRIESI H. (eds.), *Wirtschaftsverbände in der Schweiz*, Grösch, Rüegger, 1986.
- FINGER, M., *Les 10 bonnes raisons pour adhérer au nouveau mouvement pour la paix*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1989.
- FINGER, M., SCIARINI, P., *L'homo politicus à la dérive? Enquête sur le rapport des Suisses à la politique*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- HORBER, E., *EDA Exploratory Data Analysis*, 2 tomes, User's Guide et Applications Manual, Genève et Grenoble 1990.
- HORBER, E., «Exploring Aggregate Data», EPD, juin 1987.
- KERR, H., *Parlement et Société en Suisse*, St-Saphorin, Ed. Georgi, 1981.
- KLANDERMANN, B., KRIESI, H., TARROW, S. (eds.), *International Social Movement Research. Vol. 1: From Structure to Action - Comparing Social Movement Research across Cultures*, Greenwich, Conn., JAI Press, 1988.
- KRIESI, H., *Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik*, Frankfurt, Campus Verlag, 1980.
- KRIESI, H. et al., *Politische Aktivierung in der Schweiz*, Diessenhofen, Rüegger, 1981.
- KRIESI, H., et al., *Bewegung in der Schweizer Politik*, Frankfurt, Campus Verlag, 1985.
- KRIESI, H., *Die Zürcher Bewegung*, Frankfurt, Campus, 1984.
- KRIESI, H., *AKW-Gegner in der Schweiz*, Diessenhofen, Rüegger, 1982.
- KRIESI, H., «The Structure of the Swiss Political System», pp. 113-162, in Lehbruch, G., Schmitter, P.C. (eds.), *Patterns of Corporatist Policy-Making*, London, Sage, 1982.
- LUTERBACHER, U., CLARKE, M., *Quel futur énergétique pour la Suisse: Analyse de quelques scénarios, Analyses et Prévisions*, Lausanne et Genève, CREA/CRERI, 1983.
- MELICH, A., *Identité nationale et media contemporains*, Lausanne, Ed. LEP, 1990.
- MIRONESCO, C., BOYSAN, T., PAPADOPOULOS, I., avec une introduction de D. Sidjanski, *Débat sur l'énergie en Suisse. Les processus législatifs fédéraux de 1973 à 1983*, Lausanne, Presses Polytechniques Romandes, 1986.

- OSSIPOW, W., *La transformation du discours politique dans l'Eglise*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1979.
- OSSIPOW, W., «Le jugement évaluatif», in Duprat, G. (éd.), *Connaissance du politique*, Paris, PUF, 1990.
- PAPADOPOULOS, I., *Dynamique du discours et conquête du pouvoir. Le cas du PASOK 1974-1981*, Berne, Lang, 1989.
- REY, J.-N., *Trop d'Etat ?*, Lausanne, Réalités sociales, 1983.
- REY, J.-N., *La Suisse au pluriel*, Lausanne, Ed. LEP, Coll. Politique 2000, 1990.
- ROIG, Ch., *La Grammaire politique de Lénin: formes et effets d'un discours politique*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1980.
- ROIG, Ch., SCHMIDT, H., AYBERK, U., REY, J.N., *Le syndicalisme de demain*, Lausanne, LEP, 1986.
- SIDJANSKI, D., ROIG, C., KERR, H., INGLEHART, R., NICOLA, J., *Les Suisses et la politique*, Berne, Lang, 1975.
- SIDJANSKI, D., *Europe élections: de la démocratie européenne*, Paris, Stanké, 1979.
- SIDJANSKI, D., et JACOBSON, H., *The Emerging International Economic Order*, London, Sage, 1982.
- SIDJANSKI, D., AYBERK, U. (éd.), *L'Europe du sud dans la Communauté européenne. Analyses comparatives des groupes d'intérêt et de leur insertion dans le réseau communautaire*, Paris, PUF, 1990.
- URIO, P., *Le rôle politique de l'administration publique*, Lausanne, Ed. LEP, 1984.
- URIO, P., MARKOV, N., «Les administrations cantonales», in *Manuel du système politique de la Suisse*, Vol. III, Berne, Lang, 1986.
- URIO, P., ARIGONI, G., BAUMANN, E., JOYE, D., *Sociologie politique de la haute administration de la Suisse*, Paris, Economica, 1989.

Wolf Linder

La décision politique en Suisse – Genèse et mise en œuvre de la législation

Qui prend les décisions politiques en Suisse et comment sont-elles mises en œuvre? Quelle est l'influence du parlement sur les décisions législatives? Qui sont les principaux acteurs du processus décisionnel politique global? Qu'en est-il des lois adoptées, quels sont les facteurs qui déterminent leur succès ou leur échec? Les partis jouent-ils encore leur rôle de médiateurs entre le peuple et les autorités ou de nouveaux mouvements prennent-ils la relève?

Cet ouvrage présente les principaux résultats des études du programme national de recherche 6 «Le processus décisionnel dans la démocratie suisse» et tire un bilan actuel du fonctionnement du système politique suisse.

Réalités sociales, Lausanne 1987
Traduction de Jean-Daniel Delley



Société suisse de recherches pratiques sociales en collaboration avec 20 facultés

BANQUE DE DONNÉES POUR LE TRAVAIL PUBLIC ET SOCIAL, L'ÉCONOMIE ET L'ÉTAT



Résultats exhaustifs sur les connaissances, les attitudes et le comportement dans les domaines du quotidien, de l'économie, de la politique et de la situation mondiale

VOX - analyse de toutes les votations et élections fédérales - est née il y a dix ans de la fructueuse collaboration de la praxis et de la science.

Partant d'une conception de base similaire et en élargissant les thèmes, nous avons élaboré en 1986 une nouvelle recherche: **UNIVOX** - une banque de données exhaustives portant sur

- **La vie quotidienne en Suisse** (société, logement, santé, culture, formation, loisirs, communication, transports et environnement);
- **les institutions publiques** (Etat, démocratie, droit, finances, publiques, assurances sociales);
- **les bases économiques** (économie, travail, marché, argent, agriculture et assurances) et
- **l'indépendance** (loisirs, défense, situation personnelle et situation mondiale).

Nous effectuons tous les ans des enquêtes dans ces secteurs mettant ainsi les résultats à jour et établissant les tendances actuelles.

Plus de 20 professeurs universitaires et leurs assistant-e-s collaborent à Fribourg, Genève, Lausanne, Bâle, Berne, Saint-Gall et Zurich avec la Société suisse de recherches pratiques sociales, élaborant les enquêtes et commentant les domaines qu'ils traitent (cf. au verso).

Dans le domaine de l'Etat, par exemple, nous avons enquêté sur les points suivants: satisfaction au sujet de la politique suisse - expérience de divers services de l'Etat - attitude par rapport au système collégial, démocratie de la concordance, parlement de milice ou fédéralisme - problèmes actuels à résoudre par les autorités - capacité de l'Etat à trouver des solutions - envergure des activités étatiques et répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes.

UNIVOX est un instrument d'information indispensable pour l'économie, les rédactions, les public relations et les administrations. Médias, banques, firmes chimiques, associations d'employeurs et d'employés, partis politiques et autres institutions dirigeantes sont abonnés à **UNIVOX**.

La Société suisse de recherches pratiques sociales se tient à votre disposition pour tout renseignement sur l'utilisation **UNIVOX**. Demandez la documentation à:

Société suisse de recherches pratiques sociales
Case postale 546, 8027 Zurich

Téléphone 01 / 202 07 87

La société de recherches «Analyses VOX» (état 1990)

Les analyses VOX sont élaborées
en collaboration avec

Comité de patronage
Forum Helveticum
Conseil de VOX

Praxis ▶

**Société suisse de rech.
sociales pratiques (Zurich)**
(depuis 1977)
W. Ebersold
C. Longchamp
J. Wild

et

**Centre de recherche de
politique suisse**
(Uni Berne) (depuis 1977)
W. Linder
C. Longchamp

◀ Sciences

**Institut de recherche en
sciences politiques**
(Uni Zurich) (dep. 1985)
Prof. U. Klöti
C. Buri

Financement
Economie privée
Contr. de la Confédération.
Mandats de recherche
Instituts collaborat.
Médias
Abonnements

**Département de science
politique (Uni. de
Genève) (depuis 1985)**
Prof. H. Kriesi
P. Sciarini
F. Passy
S. Hug

P.P.



8001 Zürich